

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SESSION DU 4 AVRIL 2023

SOMMAIRE

◆ COHESION SOCIALE	23
CD-23-04-1814	27
SCHEMA DEPARTEMENTAL UNIQUE - CONVENTION D'OBJECTIFS PARTAGES EN FAVEUR DES METIERS DU SOIN ET DE L'ACCOMPAGNEMENT 2023-2026	27
CD-23-04-1893	34
PREVENTION, PROTECTION DE L'ENFANCE ET SOUTIEN DES FAMILLES - SIGNATURE DU CONTRAT LOCAL CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES, SEXISTES ET SEXUELLES - AVR. 2023	34
AUTONOMIE	35
CD-23-04-1809	35
SUBVENTIONS ET ACTIONS COLLECTIVES - CONFERENCE DES FINANCEURS - MODIFICATIONS DES REGLEMENTS INTERIEURS - AVR. 2023	35
CD-23-04-1878	37
PRESTATIONS INDIVIDUELLES - RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL TRANSPORTS SCOLAIRES DES ÉLÈVES PORTEURS DE HANDICAP - AVR. 2023	37
INSERTION	38
CD-23-04-1744	38
PRESTATIONS INDIVIDUELLES - FSL - CONVENTIONS DISPOSITIF 10 000 LOGEMENTS ACCOMPAGNÉS AVEC FONDATION E.	

SELTZER / "BAUX GLISSANTS" ET AVEC UDAF / "FAMILLE GOUVERNANTE" - AVR. 2023	38
CD-23-04-1787	39
PRESTATIONS INDIVIDUELLES - DISPOSITIF FSL - AVENANT N° 1 - PDALHPD 2015-2020 FAMILLES GOUVERNANTES ET BAUX GLISSANTS - AVR. 2023	39
◆PATRIMOINE DEPARTEMENTAL	40
INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES	40
CD-23-04-1892	40
AMENAGEMENTS RD 1091 - REDUCTION DE LA VULNERABILITE DE LA RD 1091 - AVR. 2023	40
◆ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE	45
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	45
CD-23-04-1842	45
ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - OPERATION GRANDS COLS - COL AGNEL - CONVENTIONS DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE ET PARTENARIAT - AVR. 2023	45
CD-23-04-1848	47
ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - CONTRATS STATION - MODIFICATION DU CADRE D'INTERVENTION 2022-2028 - AVR. 2023	47
CD-23-04-1880	49
PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITÉ - REFONTE DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DES ESPACES SITES ET ITINERAIRES - AVR. 2023	49
CD-23-04-1897	50
ALPES BOIS COLLAGE - CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE - AVR. 2023	50
CD-23-04-1898	51
HABITAT ET LOGEMENT - SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA RENOVATION ENERGETIQUE - AVENANT N° 1 - AVR. 2023	51
CD-23-04-1902	52
HABITAT ET LOGEMENT - APPEL A PROJETS "OPERATIONS FACADES ET TOITURES" EN FAVEUR DES COLLECTIVITES	52
ENERGIE	54
CD-23-04-1788	54
TRANSITION ENERGETIQUE - ADHÉSION A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DES HAUTES-ALPES - AVR. 2023	54

CD-23-04-1908.....	54
TRANSITION ENERGETIQUE - CRISE ENERGETIQUE - AVR. 2023.....	54

◆VIE LOCALE ET PROXIMITE 59

CULTURE..... 59

CD-23-04-1694.....	59
BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE - OPERATION PREMIERES PAGES 2023 - AVR. 2023.....	59

EDUCATION..... 61

CD-23-04-1877.....	61
EDUCATION - MODIFICATION CRITERES SEJOURS AVEC HEBERGEMENT DANS LES STRUCTURES DES HAUTES-ALPES - AVR. 2023.....	61
CD-23-04-1879.....	61
EDUCATION - MODIFICATION DES SECTEURS DE RECRUTEMENT DES COLLEGES CENTRE ET FONTREYNE A GAP - AVR. 2023.....	61
CD-23-04-1895.....	63
EDUCATION - MISE A DISPOSITION DE LA PLATEFORME POLYAERO A L'INCUBATEUR GAAAP - AVR. 2023.....	63
CD-23-04-1907.....	65
EDUCATION - PARTENARIAT AVEC LA HAUTE ECOLE DU BOIS ET DE LA FORET - CONVENTION ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION - AVR. 2023.....	65

◆FINANCES 66

CD-23-04-1650.....	66
FINANCES - COTISATIONS 2023.....	66

◆FONCTIONNEMENT 68

RESSOURCES HUMAINES 68

CD-23-04-1827.....	68
RESSOURCES HUMAINES - TRANSFORMATIONS ET RECONDUCTIONS DE POSTES - AVR. 2023.....	68

NUMÉRIQUE..... 68

CD-23-04-1768.....	68
TRANSFORMATION NUMERIQUE - SOBRIETE ENERGETIQUE.....	68

(La séance est ouverte à 9 h 36, par Monsieur Jean-Marie BERNARD, Président du Conseil Départemental des Hautes-Alpes)

Monsieur LE PRESIDENT.- Mesdames et Messieurs, la séance du Conseil Départemental du 4 avril 2023 est ouverte.

Je vous propose de désigner Valérie GARCIN-EYMEOUD comme Secrétaire de séance, et je vais lui demander de faire l'appel des présents.

(Madame GARCIN-EYMEOUD procède à l'appel nominal des Conseillers Départementaux)

Présents : Mesdames et Messieurs BERNARD, AILLAUD, ALLOSIA, ASSO, BONNAFFOUX, CANNAT, CHAUVET, COLONNA, GALLAND, GARCIN-EYMEOUD, GRENIER, HUBAUD, MICHEL, MOREAU, MOSTACHI, MOUGIN, MURGIA, NICOLAS, PEYTHIEU, PINET, RAMBAUD, RICOU, ROUX, SAUDEMONT, TENOUX, TRUPHÈME, VIOSSAT.

Procurations : Madame BARNEOUD a donné procuration à Monsieur PEYTHIEU. Madame ROSSI a donné procuration à Monsieur BONNAFFOUX.

Monsieur LE PRESIDENT.- Mesdames, Messieurs les Vice-présidents du Conseil Départemental, Mesdames, Messieurs les Conseillers départementaux, Monsieur le Directeur Général des Services, Madame, Monsieur les Directeurs Généraux Adjointes, Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le Payeur Départemental, Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), Mesdames, Messieurs les représentants de la presse, Mesdames, Messieurs, bonjour à tous, et merci encore de votre mobilisation, ce matin, pour cette nouvelle réunion du Conseil Départemental.

J'aimerais, avant toute chose, avoir quelques mots pour la visite du Président de la République de la semaine dernière. C'était un moment important. La dernière visite officielle d'un Président de la République dans les Hautes-Alpes, en dehors du passage des uns et des autres à l'occasion d'étapes du Tour de France, remontait à 1986 quand François MITTERRAND s'était rendu au Château de Montmaur, qui n'était pas encore du domaine départemental. Avant lui, au cours de l'été 1977, c'est Valéry GISCARD D'ESTAING qui était venu à Vallouise et qui avait marqué les esprits avec son fameux discours sur la montagne.

Un moment important qui nous conforte, le Préfet Dominique DUFOUR et moi-même, dans notre idée de placer l'année 2023 sous le signe de l'eau. Je ne vais pas redire ce que le Président a pu dire, jeudi dernier, simplement, rappeler notre engagement dans cette cause, plus que jamais, afin de préparer les Hautes-Alpes et les territoires qui dépendent d'elles d'un point de vue hydrique, et souligner quand même la très belle avancée que nous avons obtenue, depuis des années, en l'occurrence depuis la promulgation de la loi NOTRe, en août 2015 : nous n'avons de cesse de demander que la compétence de l'eau reste communale.

J'ai évoqué ce point encore tout dernièrement, à l'occasion du Conseil National de la Montagne, avec la ministre déléguée aux Collectivités territoriales, Dominique FAURE. Le message a dû faire son chemin. Il n'aura échappé à aucun d'entre de vous, présents jeudi, que le Président de la République s'est montré ouvert sur la question de la gestion de l'eau, qu'il souhaite plus de souplesse et invite les maires à décider eux-mêmes des regroupements qui pourraient être nécessaires sur certaines communes.

Voilà pour la visite du Président de la République.

Nous sommes réunis, ce matin, pour une réunion de printemps qui accompagne la fin d'une saison d'hiver assez exceptionnelle pour les Hautes-Alpes, tant en matière d'enneigement que de fréquentation de nos vallées. Les vacances d'hiver, je vous le rappelle, représentent 40 % de la fréquentation touristique et de la consommation sur notre territoire, soit environ un million de touristes et 367 M€ de chiffre d'affaires. Un million par jour de l'année.

Cette bonne saison a été couronnée de très beaux événements sportifs : Coupe de France de ski de fond dans le Queyras en décembre, Coupe d'Europe à Orcières, Grand Prix de Serre-Chevalier le week-end passé, et Ski d'Or dimanche dernier, Championnat de France de ski alpin aux Orres, sans oublier l'exploit de Simon BILLY, à 255,5 kilomètres à l'heure sur la piste de Chabrières, à Vars.

Les Hautes-Alpes sont décidément bel et bien une terre de champions et une terre où l'on sait organiser de très grands événements.

Autre raison de se réjouir : la très belle performance des producteurs haut-alpins au Concours Général Agricole, organisé, comme vous le savez, dans le cadre du Salon International de l'Agriculture.

Je suis fier que le département des Hautes-Alpes soit celui qui mobilise le plus de monde sur son stand. Aucun autre département ne le fait à ce niveau. La délégation haut-alpine comptait 120 personnes, cette année.

Nos efforts payent : 26 médailles ont été glanées au cours de cette édition du Concours Général. C'est un record symbolique du travail fait par nos agriculteurs vers toujours plus de qualité. Leur travail paye, je répète toute l'estime que nous avons pour ce qu'ils font au quotidien. Ils peuvent, naturellement, compter sur le Département pour les épauler.

Nous avons deux grands rendez-vous, au cours de ce printemps : la remise officielle des médailles du Concours Général, au

cours du mois de juin et, d'ici là, rendez-vous au Salon de l'Élevage qui sera organisé à Gap, du 28 au 30 avril.

Je leur tire d'autant plus mon chapeau que les agriculteurs, comme l'ensemble de nos artisans, commerçants, petites et moyennes entreprises, et même les grandes entreprises, travaillent dans des conditions extrêmement difficiles. J'évoquais, à l'instant, la très belle fréquentation de cet hiver dans nos stations. Tout cela pourquoi ? Du fait de la renégociation de leurs tarifs d'électricité avec EDF, à l'automne dernier, bon nombre de nos stations ont le couteau sous la gorge. Les très bons résultats de l'hiver n'y changeront rien. Elles ne joignent plus les deux bouts. Ce sera très lourd de conséquences pour leur avenir parce qu'un résultat prévisionnel en déficit en 2023 signifie une capacité d'investissement réduite à néant, et donc perte de compétitivité, perte de parts de marché et, à moyen terme, 12 000 emplois directs qui sont menacés.

Les premiers contrats Station ont vu le jour en 2015, à la suite d'un hiver peu enneigé et problématique. Nous avons alors pris la décision de redynamiser la montagne et nos stations, et cela fonctionne. On le voit très bien à la fréquentation qui est repartie à la hausse, de façon considérable. On ne peut pas accepter que presque 10 ans d'efforts collectifs soient réduits à néant, à cause d'un contrat de fourniture d'électricité.

Ce qui vaut pour les stations vaut pour tous les professionnels. Les arboriculteurs sont en grandes difficultés également, simplement parce que le coût de l'électricité pour la conservation des pommes a été multiplié par trois. Quant aux Associations Syndicales Autorisées (ASA), elles doivent faire face, elles aussi, à la hausse des coûts de l'énergie pour faire tourner les pompes.

Tout cela me met un peu en colère. Je veux bien que l'époque soit à la vigilance, à plus de sobriété, à plus de responsabilité environnementale. Ce sera d'ailleurs tout l'objet de notre dernière décision de ce matin : adopter un véritable plan de sobriété énergétique pour le Département. Je ne suis plus d'accord quand il s'agit de spéculation. Parmi les professionnels que je viens d'évoquer, certains ont essayé de renégocier leur contrat à la baisse, au regard de la relative détente du prix de l'énergie sur les marchés. Ils ont reçu une fin de non-recevoir de la part d'EDF, et je ne l'accepte pas. C'est pourquoi il vous sera proposé, ce matin, d'adopter un plan d'actions en soutien au monde économique, face à cette crise énergétique. Plan dans lequel il est notamment expressément demandé à l'État de jouer son rôle de régulateur, aux fournisseurs d'énergie de se remettre à la table de négociation des contrats. Quant au Département, il se réservera la possibilité de faire pression sur les fournisseurs, y compris au travers de nos compétences réglementaires.

Toujours en soutien à nos concitoyens, je tiens à attirer votre attention sur le nombre très important d'aides que nous votons, ce matin, au cours de cette réunion : 1,3 M€ à destination de l'offre d'insertion pour notamment les allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA), et plus de 300 000 € pour les actions collectives en matière de la prévention de la perte d'autonomie.

Un tiers de la population haut-alpine est aujourd'hui âgée de plus de 60 ans. Parmi ces personnes, 3 625 sont allocataires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, 2 424 bénéficient de cette allocation à domicile et sont accompagnées par les 24 services d'aide à domicile ou 10 services de soins à domicile.

La demande est déjà très importante aussi pour les allocataires de la prestation de compensation du handicap ou pour les enfants et les jeunes relevant d'une mesure d'aide sociale à l'enfance.

Le 17 mars dernier, était organisée la première Journée Nationale de l'Aide à Domicile. Une journée qui a permis de mettre un vrai coup de projecteur sur ces métiers de l'humain.

Les années à venir s'annoncent génératrices de besoins croissants, tant en nombre de professionnels que dans leur qualification. Le virage domiciliaire, l'évolution des profils des résidents en établissement conduisent à s'engager, dès à présent, dans une démarche active en faveur de ces métiers. C'est tout le travail que fait la Commission d'Aide au Recrutement et la Fidélisation des professionnels des établissements de soin et des services d'aide à domicile.

Une nouvelle étape sera franchie, ce matin, avec la signature d'une convention d'objectifs partagés entre les différents acteurs de cette commission : les services de l'État, l'Agence Régionale de Santé (ARS), les partenaires du service public de l'emploi et de la formation et le Département. Convention qui acte la volonté de poursuivre la démarche conjointe engagée sur le recrutement et la fidélisation, qui permettra un meilleur suivi des actions et de leurs effets.

Pour clore ce chapitre sur l'action sociale du Département, et afin que chacun ait bien conscience et connaissance des politiques mises en œuvre par le Département, dans ce domaine, j'engagerai, dans les prochains jours, avec Ginette MOSTACHI et les Conseillères Départementales déléguées, une série de rencontres de la cohésion sociale sur l'ensemble des Hautes-Alpes.

Ces rencontres doivent nous permettre, à terme, de conventionner avec les territoires, afin que nous allions tous dans le même sens, en soutien à nos concitoyens.

J'attire enfin votre attention sur le fait que le 4 avril est la Journée Mondiale du Travail invisible, celui fait dans le cercle familial, par les mères

de famille en premier lieu, et par extension, par les aidants au sein du cercle familial. Nous leur devons un coup de chapeau.

Je terminerai ce propos avec un point d'actualité sur le transfert des Routes Nationales dans le giron départemental. Le 27 septembre dernier, nous avons adopté une position de principe favorable à ce transfert, moyennant qu'une véritable discussion - et négociation - ait lieu avec l'État quant à ses modalités techniques et financières.

Les premiers mois d'échanges avec la Direction Interdépartementale des Routes (DIR) et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) n'ont pas été fructueux, comme je vous l'avais annoncé, tant et si bien que vous m'avez autorisé à engager la discussion directement avec le Ministre, lors de notre réunion de décembre. Je lui ai écrit. Je n'ai plus de nouvelle sur ce dossier aujourd'hui, si ce n'est que sur les 10 000 kilomètres de routes que l'État gèrait, au moment de la décision du transfert, seuls 1 360 ont été délégués à 16 départements, sur les 103 départements français métropolitains et ultra-marins. 1 600 kilomètres ont été délégués aux trois régions Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est et Occitanie, à titre expérimental.

Je n'ai pas plus de nouvelles quant à un éventuel Contrat de Plan État-Région. Je l'ai déjà dit, je veux le répéter : il est nécessaire, et je souhaite que le Département soit pleinement associé à son élaboration.

Voilà pour mes interrogations. Je vous souhaite une bonne matinée, et je passe la parole à qui la demandera.

Madame MOREAU, vous avez la parole.

Madame MOREAU.- Merci, Président. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Vice-présidents, Mesdames, Messieurs les Conseillers, Mesdames, Messieurs,

En préambule, je souhaitais, au nom du groupe *Propositions pour les Hautes-Alpes*, féliciter l'ensemble des agriculteurs qui a conquis le public parisien, lors du Salon de l'Agriculture, offrant une belle vitrine de nos savoir-faire haut-alpins. L'agriculture, maillon important de notre territoire, premier territoire bio de France, pourrait se développer encore plus en intégrant l'association Bleu-Blanc-Cœur, une association qui agit pour construire des démarches de filières vertueuses, avec un objectif d'amélioration de la qualité nutritionnelle et environnementale de notre alimentation, par un réseau d'agriculteurs, de scientifiques et de restaurateurs. Une piste peut-être à approfondir.

L'agriculture, c'est aussi l'eau, mise à l'honneur lors de la présentation du Plan Eau par le Président de la République, à Savines-le-Lac. Nous avons pu comprendre qu'il y aurait une possibilité de mettre en place des syndicats dans nos communes rurales ou de laisser nos communes gérer leur eau. Chose à laquelle nous adhérons.

Pour aller dans le sens du Plan Eau, le Département a son rôle à jouer, notamment dans le soutien de la construction de réservoirs par les agriculteurs. La saison d'hiver touche à sa fin et, malgré une belle fréquentation, nos stations subissent de plein fouet l'augmentation du coût de l'énergie pouvant mettre en danger les plus petites. Nous nous montrerons solidaires, lors de la délibération concernant les contrats Station présentée ce matin.

La fin de saison est aussi pour nous l'occasion de féliciter nos sportifs qui se sont illustrés aux niveaux national ou international, en ski, snowboard et même parapente. Je n'en citerai que quelques-uns : Arthur BAUCHET, Aurélie RICHARD, Nils ALLÈGRE, Simon BILLY, Charlotte BANKES, Meryl DELFERRIERE. Bravo à eux, et place à l'été, avec un éclairage tout particulier sur nos sportifs haut-alpins, en VTT, escalade,

canoë-kayak, et tous les sites labellisés dans le cadre de Terre de Jeux 2024.

Enfin, nous portons une attention particulière à nos collègues qui semblent s'inquiéter de la mise en place de conventions d'objectifs qui ne seraient pas bien comprises par les gestionnaires de certains collègues. Nous souhaitons donc vous suggérer d'organiser une réunion complémentaire à ce sujet.

Au sujet des délibérations du jour, nous sommes très heureux de voir que nous allons voter, ce matin, celle concernant l'appel à projets « Opération Façades et Toitures », en faveur des collectivités. Opération que nous vous avons suggérée, lors de notre élection. Opération en faveur des collectivités qui souhaitent embellir leurs villages et centres-bourgs, en contribuant ainsi à la baisse de la facture énergétique. Nous vous en remercions, Président. Merci.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Gaëlle. Madame GRENIER, vous avez la parole.

Madame GRENIER.- Merci, Président. Je voudrais répondre à ce qui a été dit en ce qui concerne les collègues et la convention d'objectifs qui a été délibérée en séance plénière, en décembre, et qui concerne effectivement l'autorité fonctionnelle que peut exercer le Département sur les gestionnaires.

Je rappelle que le Département est fortement impliqué dans les établissements scolaires puisqu'il en assure la gestion, tout au moins immobilière, il en donne les subventions, les personnels de service sont aussi fonctionnaires du Département. Ce qui signifie que la démarche du Département auprès des établissements scolaires est très importante. Jusque-là, cela se faisait tout à fait normalement. Et puis, la loi 3DS, qui a

été votée l'année dernière ou l'année d'avant, et qui vient en application à partir de juillet, précise bien que le Département a une autorité fonctionnelle sur les gestionnaires. Je peux comprendre que cela inquiète. Mais, je rappelle qu'ils restent fonctionnaires de l'Éducation Nationale et non pas fonctionnaires des Départements, et que, dans ce domaine, s'ils doivent s'inquiéter, ils doivent le faire également auprès du Ministère de l'Éducation Nationale puisque c'est leur ministère de tutelle.

Des réunions ont été faites puisqu'il ne faut pas croire que les choses ont été faites sans que l'on consulte notamment l'Inspection Académique et le Rectorat. Le travail a été fait, et le Directeur Général des Services (DGS) pourra en parler mieux que moi, en relation directe avec le DGS du Rectorat. On peut vous dire qu'au point et à la virgule près, nous avons repris toutes les mentions que pouvait ajouter l'Éducation Nationale.

Que cela inquiète, peut-être. Cela ne changera rien au mode de fonctionnement puisque, déjà, les gestionnaires doivent aussi répondre d'un certain nombre d'actions qu'ils font dans les établissements, en fonction des compétences qui sont les nôtres. Je compte effectivement réunir les gestionnaires, mais pas seuls puisque ce sont d'abord des fonctionnaires d'État, et c'est à l'Éducation Nationale aussi de prendre sa charge.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Madame GRENIER, pour ces précisions.

Je donne la parole à Arnaud MURGIA.

Monsieur MURGIA.- Merci, Monsieur le Président. À l'écoute de vos propos liminaires, je ne résiste pas au plaisir de pousser un peu plus loin l'historique et de nous souvenir qu'avant les visites du Président MITTERRAND et du Président GISCARD D'ESTAING, les Hautes-Alpes

avaient eu l'honneur d'accueillir, par deux fois, le Général DE GAULLE, en 1948 et en 1960, à Gap et à Briançon.

Monsieur LE PRESIDENT.- Et j'étais là...

Monsieur MURGIA.- Moi, non... Ce qui avait valu l'honneur à la Ville de Briançon d'être décorée comme Ville résistante. On se souvient des histoires de la double libération de la ville.

Au-delà de cela, je voudrais réagir à deux des points importants que vous avez évoqués.

Le premier, naturellement, sur le difficile sujet de l'électricité où il me semble que ce que nous devons absolument obtenir comme garantie, est la capacité de renégocier sans frais. C'est ce qui avait été réalisé en début d'année, au sujet de la crise des boulangers. Cela avait amené un mécanisme qui s'applique plus précisément aux TPE-PME. Je crois qu'il faut que l'on sache faire reconnaître notamment nos petites stations qui sont des outils industriels qui dégagent parfois des chiffres d'affaires importants, mais qui restent des petites entreprises, avec des marges extrêmement fragiles – je préside, vous le savez, celle du Chazelet à La Grave –, où l'on trouve l'équilibre qui nous permet de payer les salariés à quelques milliers d'euros près, chaque année. Nous sommes plusieurs dans ce cas-là. Je crois qu'il faut que l'on soit très solidaires pour intervenir au plus haut niveau, et que nous obtenions les mêmes dispositifs permettant la renégociation à tout moment et sans frais. C'est le seul dispositif dont nous avons besoin, et que nous devons faire reconnaître.

Le deuxième sujet est celui de l'eau. Je voudrais redire – n'y voyez aucune obsession de ma part - à quel point je trouve la loi concernant la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) assez injuste en termes d'équité territoriale puisque

finalement, cette taxe étant une assiette intercommunale, celles et ceux qui sont le plus haut en montagne - je me tourne naturellement vers Valérie GARCIN-EYMEOUD -, et qui ont le plus de risques naturels, sont ceux qui ont le plus de travaux à faire, avec les coûts les plus importants. On retrouve là des problématiques que nous connaissons dans les stations consistant à dire que nous sommes parfois 20-30 % de la population à payer pour les 70 % de plus. Je trouve que ces sujets-là sont assez injustes et mériteraient vraiment une redéfinition de la loi qui nous amènerait éventuellement à avoir une assise départementale ou régionale de la taxe. Ceux qui ont le besoin d'eau le plus important ne sont pas ceux qui financent, ce sont ceux qui ont le plus de risques pour protéger la ressource en eau. C'est peut-être l'un des angles, sur les spécificités montagne - et Dieu sait que l'on apprécie tous ici d'être encadrés par la loi Montagne -, mais je crois qu'il faut que l'on soit un certain nombre à défendre cette spécificité-là parce qu'elle est souvent oubliée. On voit bien que c'était un véhicule législatif fait principalement en pensant aux plaines et pas forcément aux problématiques de la montagne. Qui plus est, je dois avouer que demander aux exécutifs de collectivités intercommunales de lever cette taxe, en l'occurrence en août 2020, alors que nous sortions du confinement et que l'on avait le choix de voter des aides aux entreprises ou des taxes supplémentaires, était assez malvenu.

Quoiqu'il en soit, c'est un sujet qui reste extrêmement important parce qu'au-delà des réseaux urbains et périurbains, on sait très bien que l'on a une ressource qui est menacée par des risques naturels de plus en plus importants. On le voit dans La Clarée, on le voit malheureusement partout, de plus en plus bas. Et ces sujets-là, qui ne sont pas ceux des réseaux, mais des risques naturels, coûtent excessivement cher, et on voit bien qu'il y a un désengagement de l'État réel, et sur lequel on ne peut pas laisser tomber les collectivités.

En tout état de cause, je voudrais moi aussi me féliciter de la visite du Président de la République. Elle a mis à l'honneur, je crois, un élément très symbolique : celui du lac de Serre-Ponçon. Et je voudrais avoir une pensée tout à fait amicale pour Victor BERENGUEL qui a siégé pendant longtemps dans cette Assemblée, parce que je crois que le symbole mérite tout de même d'être remarqué, après ce que notre pays vient de vivre – ce qui a choqué tout le monde - à Sainte-Soline. Et au moment où l'on parle de faire des retenues d'eau pour nos agriculteurs, qu'aurait-on dit, en 1962, dès lors que l'on a rasé un village, mais que l'on a permis aujourd'hui un lac artificiel qui irrigue toute la Provence ? Et qui devrait, en théorie, être probablement la région de France la plus touchée, la plus menacée, et qui ne l'est pas, grâce à Serre-Ponçon.

Je crois qu'il faut savoir, dans nos responsabilités d'élus, être capables, à un moment, de prendre un certain nombre de décisions. Le simple fait que, par idéologie, un certain nombre de mouvements écologistes - et ce n'est pas un gros mot - soit opposé au simple fait que l'on gère l'eau, que l'on stocke l'eau, me semble fort dommageable. Déjà parce que l'on stocke l'eau naturellement, en montagne. Faut-il le rappeler à tous nos collègues qui nous écoutent depuis un peu plus loin ? Je sais qu'ils ne viennent parfois qu'en février ou en décembre, mais en l'occurrence, la neige ne sert pas qu'aux pistes de ski, elle sert aussi à stocker l'eau. Et accessoirement aussi, quand on parle des pistes de ski, on fait des retenues collinaires, et on serait bien à mal si, demain, elles étaient toutes contestées.

Cette question de la contestation, je voulais l'aborder parce que je voulais vous raconter, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues, une anecdote très marquante sur un autre projet environnemental qui ne concerne pas l'eau, mais le téléphérique de La Meije. L'enquête publique a fini par amener un avis favorable. Le maire de

La Grave va re-déposer un permis, et c'est une bonne nouvelle. C'est très intéressant parce que lorsque l'on a observé et analysé l'enquête publique, on s'est aperçu que, parmi les réponses favorables, il y en avait 80 % qui provenaient des habitants de l'ex-canton de La Grave et de Villar d'Arène, et parmi les réponses défavorables, il y en avait 80 % qui provenaient de partout ailleurs en France.

Je crois que ces sujets doivent nous interpeller parce que le sujet de l'eau et tous ces sujets environnementaux nous rappellent que c'est peut-être aux montagnards de décider de l'avenir de la montagne. Je crois que c'est ce que nous avons tous porté auprès du Président de la République et du ministre de la Transition écologique. Ces sujets-là ne sont pas anodins parce que la question de la dépossession de nos propres sujets d'aménagement du territoire est beaucoup plus d'actualité qu'on ne le pense. C'est pour cela que je me félicite des propos tenus par Gaëlle MOREAU. Nous avons plus que jamais besoin d'unité, ici au sein de l'Assemblée Départementale, mais pour soutenir l'ensemble des acteurs locaux qui sont confrontés souvent à des sujets excessivement difficiles. Je vous remercie.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Arnaud. La parole est à Marc VIOSSAT.

Monsieur VIOSSAT.- Président, chers collègues, sans vouloir faire de parallèle avec la venue du Président de la République et l'annonce du Plan Eau, avec ses 50 mesures, c'est un parallèle que je veux faire, mais quand même, aujourd'hui, le Département a décidé de mettre en place un Plan d'actions de sobriété énergétique, avec 50 mesures. Je pense que ce parallèle vaut le coup parce que, nous également, notamment par rapport aux enjeux de transition énergétique et le fait de

baisser durablement nos consommations énergétiques dans nos collectivités, nous agissons également.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci. Monsieur HUBAUD, vous avez la parole.

Monsieur HUBAUD.- Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, vous remercier des propos que vous avez tenus, ainsi que Madame MOREAU, en ce qui concerne l'agriculture. Je n'ai pas besoin de faire l'éloge de nos agriculteurs puisque vous l'avez fait, mais je m'associe à vos propos concernant le Salon de l'Agriculture qui a été une réussite.

Je voudrais dire que je suis en plein accord avec ce qu'a dit Arnaud MURGIA sur le fait que c'est à nous de décider de ce qu'il se passe chez nous. Et quand on voit les réponses – comme tu l'as évoqué -, elles laissent quand même un peu de doute et de scepticisme sur le fait que certains veulent nous imposer leur vue de Paris.

L'augmentation du prix de l'énergie et le problème de vente et de la concurrence déloyale interne à l'Europe mettent en difficulté nos arboriculteurs. Et malgré le soutien que nous leur apportons, depuis de nombreuses années, ils traversent une situation difficile. Il faut continuer à les soutenir, ainsi que toute la filière agricole, bien évidemment.

Pour ce qui concerne les annonces du Président de la République pour l'eau, que ce soit sur la compétence ou sur les retenues qu'a évoquées le Président de la Chambre d'Agriculture, je pense qu'elles vont dans le bon sens ; il faut le reconnaître. Il faudra que son administration et les administrations locales se mettent au diapason et aux ordres des propos du Président de la République. Merci.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci de ce rappel. Monsieur ROUX, vous avez la parole.

Monsieur ROUX.- On connaît la dernière visite du chef de l'État de la France. De mémoire d'homme, la première visite, qui a duré beaucoup plus qu'un après-midi, est celle du roi Louis XI, qui était dauphin en probation, au XV^e siècle. Elle a duré plus qu'un après-midi, elle a même duré plusieurs mois et plusieurs années.

Ceci dit, je ne prends pas cette image au hasard puisque Louis XI était prier de la cathédrale d'Embrun, il avait l'habitude de venir à la Vallouise. C'est d'ailleurs de là que l'on tire le nom d'une vallée malfamée, puis les gens ont décidé de l'appeler du nom du dauphin.

Pourquoi est-ce je parle de cela ? C'est qu'entre L'Argentière et Embrun, une convention est proposée au vote aujourd'hui, sur la Haute École du Bois et de la Forêt. Projet pour lequel nous avons eu une réunion, la semaine dernière. Effectivement, ce projet est d'une importance particulière à la fois pour l'Argentiérois et l'Embrunais pour former de la main-d'œuvre - vous n'êtes pas sans savoir que l'on manque de main-d'œuvre dans tous les secteurs maintenant, mais notamment sur la question du bois – et faire le pari de faire de notre territoire, qui a des atouts naturels, extraordinaires et touristiques, un territoire où il faut s'industrialiser. Ce n'est pas un gros mot, c'est produire, transformer la matière et, quand on donne à chaque fois ce fameux débat « comment faire pour que nos jeunes restent vivre, reviennent après leurs études », il n'y a pas 36 mille solutions, ce n'est pas seulement le cadre de vie, c'est l'emploi. Pour que les jeunes reviennent et qu'il y ait de l'emploi, il faut qu'il y ait des emplois producteurs de haute valeur ajoutée, avec les salaires qui vont avec. Attirer nos jeunes, faire que nos jeunes restent vivre ici – vous l'avez dit, Monsieur le Président -, attirer la population de plus de

60 ans, ce n'est pas un mal, mais il faut faire en sorte que les jeunes ne soient pas amenés à partir forcément dans l'Isère, les Bouches-du-Rhône ou dans les territoires du sud.

Ce pari de l'industrialisation et de l'industrie verte, avec un matériau comme le bois, est réellement un axe de développement sur lequel il faut axer, en parallèle du tourisme. Le but n'est pas de délaisser une activité pour en faire une autre, c'est une multi activités qu'il faut développer.

Ce projet a le mérite de lancer une diversification économique et un développement local. Je pense à Embrun sur la réhabilitation du site embrunais, mais aussi sur L'Argentière qui est l'ancienne friche des Fonderies et Aciéries de Provence (FAP), là où il y avait Péchiney et les Aciéries d'aluminium. C'est refaire vivre nos communes, et je pense qu'il n'y a pas que L'Argentière et Embrun qui en profiteront. Il y a tout un secteur d'économie, et cela va, par capillarité, alimenter l'emploi et la création de richesses. C'est pour cela que je me réjouis que le Département soit partie prenante sur l'ingénierie, sur le financement, et pourquoi pas plus, si affinité.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur HUBAUD. Bien entendu, le Département suit ce projet de la mise en place de la Haute École du Bois à L'Argentière et à Embrun. Nous accompagnons l'association qui va faire émerger ce projet, et puis nous irons au bout de nos intentions, c'est-à-dire que l'on sera partie prenante sur la mise en place de cette Haute École du Bois qui a l'ambition, d'ici la fin de notre mandat, d'attirer 400 étudiants, des ingénieurs, dans des métiers dont le renouveau est attendu depuis longtemps. Tout cela s'inscrit dans notre volonté de porter - l'État et le Département, comme la Région - la filière bois dans les Hautes-Alpes. Nous sommes en plénitude dans ce projet-là.

Séverine RAMBAUD a demandé la parole.

Madame RAMBAUD.- Merci, Président. Monsieur le Président, chers collègues, dans la matinée, sera votée la mise en place d'une nouvelle thématique « Petit patrimoine ». Avec Jean-Baptiste, nous tenions à vous remercier, ainsi que Monsieur le Vice-président en charge des Finances, Patrick RICOU, et Madame la Vice-présidente en charge de la Culture, Bernadette SAUDEMONT, d'avoir intégré à l'enveloppe thématique « Attractivité du territoire » un budget de 300 000 € qui va permettre aux collectivités de financer des projets de préservation de leur petit patrimoine non classé et non inscrit.

Si ce patrimoine est qualifié de « petit », ce n'est pas forcément par sa taille ni par sa valeur, mais plutôt par sa discrétion. C'est à ce titre-là qu'il est fragile parce que parfois non reconnu par le grand public comme ayant une valeur patrimoniale. On le considère comme trop fréquent, trop banal pour avoir envie de le protéger. Mais, le petit patrimoine parle ainsi de la vie de nos ancêtres, avant les automobiles, l'électricité et l'eau courante. C'est un ensemble de modestes témoignages retraçant les activités économiques, sociales, culturelles et culturelles du quotidien, qui rythment nos paysages et mettent en évidence certaines particularités locales.

Un certain nombre d'éléments a déjà malheureusement disparu. Il faut donc prendre conscience qu'ils constituent un outil de valorisation et une richesse pour les générations futures.

Aujourd'hui, avec près de 79 000 € pris sur cette enveloppe, nous allons commencer à accompagner les collectivités. En effet, 5 communes vont ainsi pouvoir entreprendre les travaux de rénovation et de restauration de ce petit patrimoine.

Nous attendions avec impatience le vote de cette enveloppe afin de pouvoir répondre à la demande de la commune de Valsерres, entre autres, qui souhaite, depuis plusieurs mois, engager une programmation de rénovation de deux chapelles qui appartiennent au patrimoine culturel et touristique de la collectivité. Elles pourront sans doute, à terme, intégrer un circuit de randonnée pédestre intitulée *Tour des chapelles*, puisqu'à proximité du sanctuaire de Notre-Dame-du-Laus.

Cette démarche est une excellente initiative qui démontre la proximité extrême entre le Conseil Départemental et les communes. Merci.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Séverine. Madame SAUDEMONT a l'ambition de rebondir sur cette affaire-là.

Madame SAUDEMONT.- Merci, Président, et bonjour à tous. A mon tour, je veux remercier aussi parce que c'est grâce aux discussions que j'ai avec vous, grâce au travail conjoint, que la prise de conscience de ce manque s'est révélée, et que nous avons essayé d'agir dans ce sens. Notre mission est de transmettre ce petit patrimoine, il raconte notre histoire, il est fragile, et je pense que notre mission est de pérenniser et transmettre ce que nous avons reçu de nos anciens puisqu'il fait partie de notre histoire.

Le budget relatif est de 300 000 €. Nous aurons la première programmation cette fois-ci, et je veux vous remercier, Président, et Patrick RICOU, pour votre écoute bienveillante à cet égard, et à mon égard d'ailleurs, parce que je crois que l'on a tous avancé ensemble. Je pense que l'on peut être fier de ce pas en avant que nous faisons tous.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Bernadette. En fait, c'est une décision collective.

S'il n'y a plus de demandes de prise de parole, je vous propose que l'on rentre dans l'ordre du jour.

D'abord, je voudrais vous proposer d'adopter le procès-verbal du précédent Conseil du 7 février 2023.

(Adopté à l'unanimité)

Je donne la parole à Madame MOSTACHI.

◆ COHESION SOCIALE

Madame MOSTACHI.- Merci, Président. Monsieur le Président, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, avant de dérouler avec vous les six premières délibérations de notre ordre du jour, qui concernent nos politiques de solidarité, j'aimerais avoir quelques mots introductifs pour souligner l'engagement du Département, qui se montre toujours solidaire de l'ensemble des Haut-Alpins. C'est important dans le contexte de tension sociale et d'inflation que nous connaissons.

Le Département poursuit sa mission de chef de file et agit à tous les stades de la prise en charge de la prévention, de la vulnérabilité, à la protection des personnes.

Les dossiers qui seront votés, ce matin, au Conseil Départemental, mais aussi en Commission Permanente, traduisent cet engagement. Nous évoquerons ainsi, en Conseil Départemental, des aides diverses permettant à chacun de pouvoir trouver une réponse. Des aides sur des domaines divers tels que le logement, avec des dispositifs de logements partagés, au bénéfice de ceux qui pour vivre seuls est impossible, le transport pour les personnes en situation de handicap, et deux conventions qui traduisent l'engagement du Département en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes et le soutien aux

professionnels de soins et de l'accompagnement en première ligne pour accompagner les plus fragiles et soulager les aidants.

Mais, au-delà de ces votes, je tiens à saluer l'investissement social du Département, à travers le soutien de la prévention auprès des plus jeunes et de nos aînés, du soutien à l'insertion socioprofessionnelle des personnes et à l'aide au logement.

Ainsi, la Commission Permanente devrait voter, ce matin, des subventions pour :

- Soutenir des actions auprès des plus jeunes, dans le cadre du Contrat d'Enfance. Pour rappel, 1,6 M€ au global (État et Département), dont part du Département : 800 000 € ;

- Favoriser le repérage des problématiques en orthophonie pour repérer, dès le plus jeune âge, des troubles de langage. Un pari sur l'avenir, bien entendu ;

- Mettre à disposition des jeunes des actions d'information autour de la santé sexuelle et de la prévention des maladies sexuellement transmissibles ;

- Faire connaître et rendre accessible l'École de la 2^{ème} Chance, portée par l'Association pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA), pour faire en sorte qu'aucun jeune ne soit privé d'une chance de se construire un avenir digne.

Aider les jeunes, c'est aussi les soutenir dans leur accès à l'autonomie, les aider pour la mobilité, l'accès à la formation. 80 000 € alimenteront ainsi le Fonds d'Aide aux Jeunes pour l'année 2023, soit 20 000 € de plus qu'en 2022, pour garantir, à chaque jeune éligible, une réponse favorable.

La prévention, c'est aussi le bel âge. La Commission Permanente devrait voter plus de 300 000 € dans le cadre de la Conférence des Financeurs, pour la mise en place de actions de

prévention à l'intention des personnes de plus de 60 ans : de la création artistique, du sport, des conseils de nutrition, des sensibilisations au numérique, des ateliers mémoire, d'équilibre. 47 actions sur tout le territoire haut-alpin seront menées sur l'année 2023, de quoi rompre l'isolement et apporter écoute et conseils.

Être attentif aux plus âgés, c'est aussi leur simplifier l'accès aux droits. C'est dans cet esprit que le Département et la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (CARSAT) ont signé une convention de reconnaissance réciproque de leur évaluation. Derrière ces termes techniques, un enjeu simple : faire que la personne, évaluée chez elle par le Département ou la CARSAT, ne soit pas obligée de refaire le processus d'évaluation si le résultat l'oriente vers l'acteur qui n'a pas réalisé l'entretien.

L'investissement social, c'est aussi permettre à chacun de trouver et de se maintenir dans un emploi. C'est accompagner les plus éloignés de l'emploi dans leur parcours. Ainsi, plus de 820 000 € seront alloués à la politique volontariste menée en faveur de l'insertion socioprofessionnelle.

Parmi ces actions, des subventions à des opérateurs du territoire en charge de l'accompagnement direct des publics, des aides financières individuelles favorisant l'accès à la mobilité ou à la formation, des outils d'insertion professionnelle, tels que les chantiers d'insertion, les actions collectives d'insertion.

J'aurai un mot également sur l'aide à l'accès et au maintien dans le logement. Compétence sur laquelle le Département est en première ligne. Au travers du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), dont il assure la gestion, le Département facilite l'accès au logement, mais permet également de s'y maintenir. Les aides individuelles allouées, tout autant que les accompagnements réalisés par les associations, sont autant

d'outils d'insertion sociale des personnes et de prévention. 300 000 € seront proposés au vote pour abonder ce fonds, ce matin.

Je tenais à faire un bref panorama de la diversité des interventions du Département pour favoriser la cohésion sociale du territoire et souligner, s'il en est encore besoin, le fort engagement de la Collectivité pour les habitants du territoire.

Avant de présenter les rapports de cette session, je tenais également à rappeler que le Département, après avoir voté en décembre son Schéma Départemental Unique des Solidarités (SDUS), lancera sa déclinaison opérationnelle sur le territoire dès le 13 avril, date de notre premier rendez-vous de l'action sociale en territoire, comme vous l'avez indiqué, Président.

Convaincu que la meilleure réponse apportée aux personnes doit être au plus près de leur lieu de vie et construite avec l'ensemble des ressources du territoire, le Département souhaite s'engager dans une démarche de contractualisation avec les acteurs locaux, au premier rang desquels se trouvent les intercommunalités. Si le Département est chef de file du médicosocial par la loi, il entend surtout être le chef d'orchestre avec les partenaires et les habitants, gage d'une politique sociale adaptée et accessible pour tous.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Madame MOSTACHI, pour ce panorama complet.

Madame MOSTACHI.- C'est un peu long, mais cela en vaut la peine.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous en prie.

Madame MOSTACHI.- Maintenant, nous allons passer aux rapports.

CD-23-04-1814 SCHEMA DEPARTEMENTAL UNIQUE - CONVENTION D'OBJECTIFS PARTAGES EN FAVEUR DES METIERS DU SOIN ET DE L'ACCOMPAGNEMENT 2023-2026

Madame MOSTACHI.- Il s'agit de la Commission d'Aide aux Recrutements et à la Fidélisation des professionnels des établissements médicosociaux et des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD). En premier lieu, nous allons faire dérouler un diaporama qui sera présenté par Marie LAUZE. Je vous donne la parole, Marie.

Madame LAUZE.- Merci, Président. Merci, Madame MOSTACHI.

Quelques éléments de contexte et de présentation de cette convention d'objectifs partagés qui est le fruit d'une dynamique partenariale forte portée par le Département, et surtout le fruit de la fédération des ressources de chacun des acteurs, au bénéfice des personnes accompagnées. Le Département est chef de file du médicosocial, et la question de l'accompagnement et du soin est au cœur du parcours des personnes.

Comme cela a pu être évoqué par Monsieur le Président et Madame MOSTACHI, un tiers de la population a plus de 60 ans dans le département. Nous aurons 50 % de la population âgée de plus de 65 ans en 2050, avec un fort souhait pour les publics de demeurer au domicile le plus longtemps possible. En parallèle de quoi, les personnes en situation de handicap revendiquent – et c'est naturel - de pouvoir rester également, dans les meilleures conditions possibles, au domicile. Pour information, on a à peu près 760 bénéficiaires de la Prestation de Compensation du

Handicap (PCH), soit 25 % de plus entre 2015 et 2021. L'ouverture des dispositifs, la communication qui en est faite, permet au plus grand nombre de pouvoir bénéficier d'aides au domicile. Un enjeu majeur pour les années à venir de pouvoir disposer à la fois de personnels qui peuvent intervenir au domicile des personnes âgées ou en situation de handicap, en soutien également des aidants. Donc, un enjeu pour avoir à la fois des professionnels en nombre suffisant, mais en qualification puisque l'on ne va peut-être pas prendre de la même manière des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées.

En complément, nous avons aussi à faire face à une prise en charge qui va changer dans les établissements puisque l'âge d'entrée en établissement va être repoussée ou en tout cas, la dépendance sera peut-être plus accrue dans les établissements d'accueil, ce qui va nécessiter là aussi d'avoir une attention particulière sur la qualification et le nombre des personnes au sein des établissements d'accueil.

Quelques éléments par rapport à ce bilan. Il faut que nous puissions anticiper sur le dynamisme dans ces structures professionnelles, mais un constat national sur lequel on a un accord, en tout cas des éléments de contexte qui se sont renforcés depuis la crise du Covid, montre que l'on a un déficit des difficultés de recrutement dans le domicile et dans les établissements. Les raisons sont diverses. La première qui est souvent évoquée est la question de la rémunération. Mais, on sait qu'aujourd'hui, ce n'est pas le seul élément qui pèche sur l'attractivité de ces métiers. Ce sont aussi les questions organisationnelles. Sur les services à domicile, on peut avoir des horaires coupés, des déplacements ; sur les établissements, on peut avoir des horaires de week-end, des horaires un peu décalés. Ce sont des éléments qui ne plaident pas en faveur de ces métiers. On a une image du métier qui a pu être aussi impactée par des révélations ou des scandales. Je fais référence à l'affaire

ORPEA qui est venue aussi peut-être jeter le discrédit, alors que l'on a heureusement une majorité de professionnels qui font une prise en charge de qualité dans les établissements. Et puis, plutôt globalement, on a aussi une recherche de sens ou de vraies interrogations des professionnels dans les différents secteurs. Le secteur du soin et de l'accompagnement est en première ligne, également.

Pour autant, un certain nombre d'actions sont engagées, tant au niveau national qu'au niveau local, avec des revalorisations salariales, des reconnaissances de parcours et de droits à la formation, notamment dans le secteur de l'aide à domicile. Beaucoup d'actions engagées sur la Qualité de Vie au Travail (QVT). Et puis, des actions pour soutenir le recrutement, engagées par Pôle Emploi, par les Agences Régionales de Santé ou par le récent Plan de lutte contre les difficultés de recrutement engagé par l'État.

Au niveau local, de nombreuses actions ont été menées pour essayer de contribuer à l'attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement. Le Département a été un des premiers à s'engager avec la Caisse Nationale de Solidarité Autonomie dans un grand plan de formation et d'accompagnement des services d'aide à domicile, dès 2019. En complément de quoi, sur la question de la démographie médicale, le Département a été un des premiers à mettre en place des bourses pour soutenir l'investissement des médecins et, désormais, des dentistes également. Donc, une vraie volonté de travailler sur le soin et le médicosocial pour essayer d'apporter une réponse de qualité.

Pour autant, les problématiques perdurent avec des effets sur la prise en charge des personnes puisque l'on a des difficultés à conserver les personnels. On peut donc avoir des modifications d'intervenant auprès des publics à domicile, des fermetures de lits dans les établissements par défaut de personnels, un surinvestissement des personnes qui sont dans

les établissements ou dans les services d'aide à domicile et qui assurent des intérim ou des remplacements assez longs. Et puis, ce qui est peut-être le plus dramatique : on peut être amené à ne pas apporter une réponse à quelqu'un qui est au domicile et qui a besoin de la mise en œuvre d'un plan d'aide.

C'est fort de tous ces constats que le Département a initié, au mois de mai 2022, une démarche avec les acteurs, au premier rang desquels les services de l'État et les services de l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui sont compétents sur la partie sanitaire des Établissements Sociaux et Médico-Sociaux (ESMS), avec une volonté d'unir l'ensemble des compétences de tous les acteurs du territoire, de la formation jusqu'au recrutement et jusqu'à la prise en charge des personnes.

Vous voyez à l'écran une démarche très largement partagée entre les acteurs institutionnels, associatifs, de la formation, de l'emploi, de la prise en charge des services d'aide à domicile et des établissements. Trois rencontres ont été mises en œuvre avec les acteurs, aux mois de juin, novembre et janvier, pour bâtir un plan d'actions qui permettrait à chacun dans ses compétences de venir construire un plan coordonné qui permette d'apporter les réponses dans les délais les plus rapides.

Ce plan d'actions se structure en 4 axes de travail, 6 orientations et 15 actions. Nous avons souhaité pouvoir agir le plus rapidement possible et ne retenir que quelques actions sur l'année 2023.

Les 4 axes sont :

- L'attractivité des métiers : promouvoir et faire connaître les métiers du soin et de l'accompagnement. Il s'agit là de développer des outils pour répondre aux besoins des professionnels, mais aussi de retravailler la communication. C'est la raison pour laquelle des vidéos ont été tournées avec des professionnels qui expliquent l'intérêt de leur métier, tout ce que cela leur apporte, et des personnes accompagnées qui peuvent

venir témoigner de l'intérêt de disposer de ces professionnels formés et engagés ;

- Renforcer la formation et accompagner les parcours : aller repérer et faciliter l'intégration, et offrir des perspectives d'emploi et de parcours professionnels à chacun, au sein des structures ;

- Accompagner le recrutement dans les établissements et services, aider à la fidélisation des professionnels ;

- Travailler l'attractivité du territoire pour permettre à d'autres de venir s'y installer et de venir répondre aux besoins locaux. Il faut pour cela que l'on puisse assurer et accompagner l'ensemble des acteurs pour faciliter l'implantation des professionnels et de leur famille. Il s'agit là de travailler également sur la partie du sanitaire sur le territoire. Je pense aux médecins libéraux.

Les actions phares qui démarreront sur 2023 :

- La création d'un groupement d'insertion et d'employeurs sur les métiers des services d'aide à domicile. C'est la résultante d'une étude lancée et cofinancée entre le Département et les services de l'État en 2022, qui doit permettre de faciliter le recrutement dans les services d'aide à domicile du département ;

- L'observatoire des métiers : on ne peut répondre aux besoins que dès lors que l'on en a une parfaite connaissance. On va s'associer aux services de la Région pour mesurer quels sont les besoins en emplois dans tous les services du département, à six mois-un an, pour voir dans quelle mesure on peut mettre en place des plans de formation pour y répondre ;

- Une action phare du 24 au 28 avril sur le Département des Hautes-Alpes, qui a été très largement construite avec l'ensemble des acteurs, et qui doit permettre, sur ces délais, d'avoir des actions sur tout le département pour connaître l'ensemble des actions. Ce sont les partenaires qui se sont emparés de la démarche :

- ° le 24 avril : une action au Centre Hospitalier d'Embrun ;
 - ° le 25 avril : une action à St-Bonnet ;
 - ° le 26 avril : une action à Briançon, le Dévoluy et Serres ;
 - ° le 27 avril : des ateliers d'échanges avec des professionnels du handicap, à Briançon ;
 - ° le 28 avril : trois tables-rondes qui se clôtureront par la signature du contrat de la Commission d'Aide au Recrutement et à la Fidélisation (CARF) ;
- Retravailler la communication sur les différents métiers.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Madame LAUZE. La parole est à Madame PINET.

Madame PINET.- Je voudrais juste dire à mes collègues Conseillers départementaux et à Monsieur le Président que je suis très satisfaite de la démarche qui a été menée. Je remercie les services qui ont travaillé sur ce dossier essentiel pour nos territoires parce que si l'on veut que le maintien à domicile existe et continue d'exister, il faut à tout prix faciliter le recrutement des personnels. Je crois que c'est une démarche qui est vraiment importante, au plus haut point, parce que l'on est dans une situation difficile, et je remercie tous les acteurs qui ont travaillé sur ce dossier, cela a été très enrichissant. On ne peut qu'être satisfait de ce que l'on a fait : des réunions importantes qui duraient parfois tout l'après-midi. Mais, on est arrivé quand même à prendre le problème à sa racine. Nous pouvons être fiers de ce que l'on a fait et j'espère qu'il y aura les résultats attendus.

Madame MOSTACHI.- Je me joins à Françoise qui a dit les propos que je voulais évoquer envers les services du Département aussi parce que l'on a beaucoup travaillé. Un grand merci aussi à tous les acteurs du territoire qui étaient dans les ateliers. Un énorme travail a été fait, depuis un an que l'on y travaille dessus. On arrive à la finalisation et aux actions effectives en 2023.

Maintenant, je vais présenter le rapport, Président, si vous le voulez bien.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous en prie.

Madame MOSTACHI.- Devant le constat de l'accroissement des tensions en recrutements et le manque d'attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement, au niveau national comme départemental, le Conseil Départemental, ses partenaires des services de l'État, de l'Agence Régionale de Santé (ARS), ainsi que les principaux acteurs de l'emploi et de la formation se sont fédérés autour du plan d'actions global. Articulé avec les autres démarches départementales en faveur de la démographie médicale, ce plan d'actions global définit les priorités et les objectifs opérationnels, dès 2023, et propose des réponses concertées et coordonnées aux problématiques rencontrées dans le recrutement et la fidélisation des professionnels des établissements sociaux et médicosociaux et des Services d'Aide A Domicile (SAAD) sur les Hautes-Alpes, cœur cible de cette démarche.

Inscrite dans le Schéma Départemental Unique des Solidarités (SDUS), cette démarche incarnée par la Commission d'Aide au Recrutement et à la Fidélisation des professionnels (CARF) se concrétise aujourd'hui par la signature d'une convention d'objectifs partagés pour 2023 à 2026, entre le Conseil Départemental, pilote du plan d'actions, et

l'ensemble des partenaires et des acteurs cités, dans laquelle chacun s'engage pour contribuer à l'amélioration du parcours de santé des citoyens du territoire haut-alpin.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Madame MOSTACHI. Y a-t-il des observations ou des commentaires sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

Madame MOSTACHI, votre rapport est adopté à l'unanimité.

Madame MOSTACHI.- Avec tout le travail qui a été fourni, c'est une reconnaissance bien méritée.

Monsieur le PRESIDENT.- Je passe la parole à Madame COLONNA.

**CD-23-04-1893 PREVENTION, PROTECTION DE L'ENFANCE ET SOUTIEN
DES FAMILLES - SIGNATURE DU CONTRAT LOCAL CONTRE
LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES, SEXISTES ET
SEXUELLES - AVR. 2023**

Madame COLONNA.- La gravité et la multiplicité des violences sexistes et sexuelles dont les femmes sont les principales victimes constituent un phénomène d'ampleur, que cela soit dans la sphère privée ou publique. Les répercussions sur les victimes et leurs enfants sont dramatiques et impactent durablement les conditions de vie et d'épanouissement immédiat et pour l'avenir.

Renforcer la prévention par un repérage précoce et faciliter l'orientation et la prise en charge par un maillage territorial des acteurs

locaux est l'enjeu du Contrat local contre les violences intrafamiliales, sexistes et sexuelles.

Le Département, chef de file de l'action médicosociale en territoire, pilote de la protection de l'enfance et engagé dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, s'associe à ce contrat, déclinant le Plan départemental de lutte contre les violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et les violences conjugales dans les Hautes-Alpes.

Par ce contrat, le Département s'engage à prendre part, de manière locale, sur le territoire de la Communauté de Communes du Buëch-Dévoluy, et au travers des professionnels des Maisons Départementales des Solidarités et des instances décisionnelles, à ce partenariat. Vous avez un exemplaire du contrat local et de ses annexes joint à ce rapport. Je vous remercie.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Evelyne. Y a-t-il des commentaires sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

AUTONOMIE

CD-23-04-1809 SUBVENTIONS ET ACTIONS COLLECTIVES - CONFERENCE DES FINANCEURS - MODIFICATIONS DES REGLEMENTS INTERIEURS - AVR. 2023

Madame MOSTACHI.- Il s'agit de la modification du règlement intérieur de la Conférence des Financeurs. Les équipements et aides techniques sont définis par la loi d'adaptation de la société au vieillissement de 2015 et du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Ils sont spécialement conçus pour encourager l'autonomie et le maintien à domicile des personnes âgées de plus de 60 ans et vivant à leur domicile. L'aide technique individuelle vient en complément des aides légales existantes pour diminuer le reste à charge du bénéficiaire. Son montant varie de 50 à 1 000 € par an et par personne, en fonction des revenus et du type de matériel.

Cette aide est financée entièrement par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), *via* un fonds de concours versé au Département.

Le suivi des aides techniques individuelles est confié aux membres du bureau de la Conférence des Financeurs, dans le respect du programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention 2022-2026.

L'attribution des aides est encadrée par le règlement d'attribution des aides techniques individuelles et le règlement intérieur de la Conférence des Financeurs.

Afin de réduire le délai d'attribution des demandes d'aide au profit des bénéficiaires, la Conférence des Financeurs demande une simplification des processus réglementaires. En effet, il est proposé que les demandes soient instruites au fil de l'eau par les services du Département, lors de la commission technique, avec la validation hiérarchique, et non plus en bureau de la Conférence des Financeurs qui se réunit une fois tous les mois. La décision d'attribution de l'aide technique continuera d'être approuvée par le Président du Département et son délégué.

Traiter les dossiers au fil de l'eau permettra aux bénéficiaires d'avoir leur aide technique le plus rapidement possible. C'est pourquoi le présent rapport vous propose de modifier le règlement d'attribution des

aides techniques individuelles, et de mettre à jour le règlement intérieur de la Conférence des Financeurs.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci. Y a-t-il des observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

**CD-23-04-1878 PRESTATIONS INDIVIDUELLES - RÈGLEMENT
DÉPARTEMENTAL TRANSPORTS SCOLAIRES DES ÉLÈVES
PORTEURS DE HANDICAP - AVR. 2023**

Madame MOSTACHI.- Le transport des élèves porteurs de handicap est resté de la compétence du Département. Pour l'année 2022-2023, il concerne environ 120 élèves et nécessite l'organisation de nombreux circuits sur l'ensemble du territoire. Ces transports sont pris en charge par des compagnies de taxis pour acheminer les élèves de leur lieu de domicile vers l'établissement scolaire où ils sont scolarisés, mais peuvent aussi être pris en charge par les détenteurs de l'autorité parentale qui assurent le transport de leur enfant dans leur propre véhicule.

Le coût pour le Département est de 800 000 € pour le paiement des taxis et d'environ 25 000 € d'aides directes aux familles assurant le transport de leur enfant.

Le règlement départemental des transports d'élèves handicapés en vigueur a été rédigé en référence au règlement départemental des transports scolaires. Il a été modifié lors du transfert de compétence de la Région au Département, le 1^{er} septembre 2017, puis le 12 juillet 2019.

A la suite de ces modifications internes au Département, il convient d'apporter des modifications à ce règlement concernant notamment le nom du service en charge de la gestion du transport des élèves porteurs de handicap, qui se nomme aujourd'hui service

« Autonomie ». Il s'agit juste du changement de nom du service qu'il faut approuver.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Je le mets au voix.

(Adopté à l'unanimité)

INSERTION

CD-23-04-1744 PRESTATIONS INDIVIDUELLES - FSL - CONVENTIONS DISPOSITIF 10 000 LOGEMENTS ACCOMPAGNÉS AVEC FONDATION E. SELTZER / "BAUX GLISSANTS" ET AVEC UDAF / "FAMILLE GOUVERNANTE" - AVR. 2023

Madame CHAUVET.- Le 23 juin 2020, une convention multipartenaire *10 000 logements accompagnés* a été adoptée par la Commission Départementale. Cet accord-cadre comporte deux dispositifs expérimentaux mis en œuvre depuis 2020 : *la Famille gouvernante*, gérée par l'Union Départementale de l'Association des Familles (UDAF) et le *Logement autonome accompagné* géré par la Fondation Edith Seltzer.

Ces dispositifs prévoient un accompagnement personnalisé apporté à des personnes majeures rencontrant une difficulté de maintien ou d'accès dans le logement, en lien avec des troubles psychiques et/ou des conduites addictives.

Il s'agit ici de contribuer à leur financement pour l'année 2023, au titre de la convention.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

**CD-23-04-1787 PRESTATIONS INDIVIDUELLES - DISPOSITIF FSL - AVENANT
N° 1 - PDALHPD 2015-2020 FAMILLES GOUVERNANTES ET
BAUX GLISSANTS - AVR. 2023**

Madame CHAUVET.- Le Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) de 2015 a prévu un axe d'intervention d'aide au logement pour les personnes en grandes difficultés à accéder et à se maintenir dans leur logement.

Pour contribuer au financement de ce projet, le Département, l'État, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les bailleurs sociaux ont signé une convention multi-partenariale après avoir répondu favorablement à un appel à projets lancé par le ministère des Territoires, en partenariat avec l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) et par le biais de la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS). Ce financement relève du dispositif *10 000 logements accompagnés*. Une contribution départementale, sur une période de 3 ans, financée dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), a été votée par la délibération du 23 juin 2020 pour 50 625 € de subventions, 12 000 € de garanties de travaux de réparation.

Ce projet a été mis en œuvre dès 2021, et ce sous deux formes : un dispositif *Famille gouvernante*, en direction des personnes en situation d'exclusion sociale, notamment en raison d'un état psychique fragilisé, et qui éprouvent des difficultés à assumer un logement en toute autonomie, et un dispositif *Baux glissants*, en direction des publics en grandes difficultés à intégrer le parc social locatif, en raison de fragilités sociales qui génèrent des manquements dans les engagements contractualisés dans un bail, qui ont été exposés au risque d'expulsion, de surendettement ou de longue maladie.

Ces deux actions sont menées respectivement par l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) des Hautes-Alpes et la Fondation Edith Seltzer.

Les subventions prévues ont été versées directement aux opérateurs par les partenaires financiers. Or il s'avère que la participation de la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS) est soumise au fait que les paiements auraient dû être versés à l'Office Public de l'Habitat des Hautes-Alpes (OPH 05), porteur du projet. De ce fait, un avenant est à signer par l'ensemble des partenaires engageant les opérateurs à reverser les fonds perçus à l'OPH 05. Le dispositif expérimental prendra fin en 2023.

Un avenant à la convention initiale nécessite d'être à nouveau signé par les douze partenaires, afin que les dépenses engagées puissent être remboursées par la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS).

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Carole. S'il n'y a pas d'observation sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

Nous allons changer de sujet et nous intéresser aux infrastructures routières, sous la bienveillance de Monsieur CANNAT.

◆ PATRIMOINE DEPARTEMENTAL

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

CD-23-04-1892 AMENAGEMENTS RD 1091 - REDUCTION DE LA VULNERABILITE DE LA RD 1091 - AVR. 2023

Monsieur CANNAT.- Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, je n'ai pas voulu alourdir vos propos introductifs, tout à l'heure, mais je voulais quand même dire que je soutiens complètement les propos tenus par Arnaud MURGIA, au sujet de la Gestion des Milieux Aquatiques

et de la Protection des Inondations (GEMAPI). Je pense que c'est la solidarité régionale qu'il nous faut. Il ne faut pas que la GEMAPI ne soit payée que par une partie des Haut-Alpins. Jusqu'à preuve du contraire, l'eau descend dans le sud.

Le programme de modernisation de sécurisation des grands axes économiques constitue pour le Département des Hautes-Alpes un enjeu stratégique particulièrement fort, s'agissant en complément des routes nationales, de l'irrigation primaire de notre territoire.

Ce programme a été engagé, depuis plusieurs années déjà, dans le Contrat de Plan État-Région – le CPER que vous évoquiez, Monsieur le Président ; là, il y en avait un -, autour de l'axe Sisteron-Grenoble par la RD 1075 et, aujourd'hui, par la RD 1091, entre Grenoble et Briançon par le Col du Lautaret et, plus récemment, avec la RD 942 qui assure les liaisons entre l'A51 à La Saulce et la RN 94 à Montgardin.

Concernant plus spécifiquement la RD 1091, et suite à la fermeture du grand tunnel du Chambon, au printemps 2015, les Départements de l'Isère, des Hautes-Alpes, les Régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'État ont conjointement réalisé, en 2018 et 2019, une étude d'amélioration et de réduction de la vulnérabilité de la RD 1091, de Vizille à Briançon. Avant, on ne savait pas ce qui se passait, maintenant c'est tout écrit.

Un plan d'actions a été établi pour moderniser l'axe, sécuriser les usagers et améliorer le niveau de service, pour un montant estimé de 72 M€ pour le Département des Hautes-Alpes.

Afin de pouvoir décliner ce plan d'actions dans son intégralité et rester dans une enveloppe budgétaire acceptable, il est nécessaire pour le Département de rechercher tous les financements possibles. On en revient, Monsieur le Président, à ce que vous avez dit tout à l'heure. Il est donc proposé d'autoriser le Président du Département à déposer des

demandes de subvention auprès de nos partenaires. Il est à noter que le Département a déjà obtenu une subvention d'un montant de 4,5 M€ pour la réalisation de la première tranche des travaux de reconstruction de la Galerie de La Marionnaise, évaluée à 7,5 M€.

A ce jour, trois actions sont majeures pour le Département, dont voici un point d'étape :

- Le marché de conception/réalisation - c'est une première pour nous dans le Département, et je remercie l'ensemble des services qui ont travaillé là-dessus - de la Galerie de La Marionnaise a été attribué le 7 mars 2023, en Commission d'Appel d'Offres, au groupement d'entreprises RAZEL-BEC/STAM/ARCADIS/Architecture et Ouvrages d'art, pour un montant de 21,3 M€, pour une mise en service fin 2025.

- Les tunnels des Ardoisières et du Grand Clot vont connaître, cette année, une remise à niveau très importante, avec Charles Queyras TP et EIFFAGE, de leurs équipements de sécurité, et je crois que ce n'est pas un luxe, pour atteindre un niveau de sécurité attendu pour ce type de tunnel de plus de 500 mètres de long. Le programme, d'un montant de 2 M€ TTC, consiste notamment en l'installation de niches de sécurité, la modernisation du système d'éclairage actuel par un système de LED performant et de l'ensemble des dispositifs de sécurité (le poste d'appel d'urgence, les feux et les caméras).

Enfin, un merlon pare-bloc de 400 mètres de long, d'un montant de 1,8 M€, sera livré par EIFFAGE, à l'automne 2023, à proximité du tunnel du Grand Clot et en prolongement d'un merlon réalisé en 2013. Ce merlon protégera les usagers des fréquentes chutes de blocs dans la Combe de Malaval. Je rappellerais que, pas loin de cette Combe de Malaval, une petite-fille a été tuée dans son landau, dans le siège arrière de la voiture. On n'a pas le droit de revoir tout cela.

Pour tous ces travaux, Monsieur le Président, tout ce que l'on vous souhaite, c'est que vous preniez votre bâton de maréchal et que vous alliez défendre ces projets auprès de la Région, de l'État pour avoir les financements nécessaires. Merci.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je ne suis pas encore maréchal, mais je prendrai au moins mon bâton de Président.

Monsieur CANNAT.- Je faisais un peu allusion à ce que disait Rémi ROUX, ce matin.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur MURGIA, vous voulez réagir ?

Monsieur MURGIA.- Merci, Monsieur le Président. Je précise qu'il y a des maréchaux qui ont été très bien. De Lattre de Tassigny était extraordinaire. Donc, ce n'est pas dramatique.

Je voudrais, et tout à fait sérieusement, réagir à ce que vient de présenter Marcel CANNAT, sur votre décision, Monsieur le Président, en rappelant que c'est la parole tenue. En 2015, cela faisait à peine quelques jours que nous étions élus, le tunnel du Chambon s'effondrait. Cette décision a été prise en préfecture, en présence de l'ancien Président de Région, le Président VAUZELLE – c'était peut-être la première fois qu'il venait dans les Hautes-Alpes, d'ailleurs. Il avait été décidé à l'époque de répondre au sujet du Chambon en disant : on fera une route provisoire, elle a été faite ; on refera le tunnel, cela a été fait par nos collègues de l'Isère aussi, et Dieu sait que cela a été long, ces deux années passées, pour le canton de La Grave. Mais surtout, on avait dit que l'on ne s'en tiendrait pas là et que l'on ferait cette étude. On n'aurait pu faire que l'étude parce que

le nombre d'études qu'on lance sur la base de drames, et qui ne sont jamais suivies d'effet, c'est tous les jours à la télé.

Je voudrais juste signaler le travail qui a été fait, sous votre responsabilité, parce que c'était en 2015, on est en 2023 et, à la suite de cette longue étude, les décisions sont prises. Plus de 70 M€ sont engagés pour sécuriser cet axe de très haute montagne parce qu'il n'y a pas beaucoup de routes en France ouvertes à l'année et qui montent à 2000 mètres d'altitude. Je voulais vraiment souligner qu'en tout cas dans cet Hémicycle et dans cette Maison, quand on prend des engagements, on les tient. Et je voudrais vraiment remercier Marcel CANNAT qui suit ce dossier depuis des années, avec l'ensemble de ses équipes, parce que c'est un engagement sans précédent pour le Lautaret, La Grave et, bien entendu, pour le Briançonnais. C'est un axe européen, on l'oublie souvent. Je voudrais juste dire aujourd'hui que ce qui a été dit en 2015, à l'époque où l'on passait peut-être pour des fous, est fait. Je voulais vraiment le dire.

10h47 : Monsieur TENOUX quitte l'Hémicycle définitivement et donne procuration à Madame PINET.

Monsieur LE PRESIDENT.- Très bien. D'autres interventions sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

Je vais redonner la parole à Arnaud MURGIA pour nous parler des Grands Cols, plus particulièrement peut-être du Col Agnel.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CD-23-04-1842 ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - OPERATION GRANDS COLS - COL AGNEL - CONVENTIONS DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE ET PARTENARIAT - AVR. 2023

Monsieur MURGIA.- Merci, Monsieur le Président. Un peu plus de gaîté pour cette séance. A la dernière séance, Monsieur le Président, nous parlions du Col du Noyer dont chacun se souvient de l'altitude. Aujourd'hui, on va parler du Col Agnel qui, comme Madame GARCIN-EYMEOUD le sait, a une altitude de ?

Madame GARCIN-EYMEOUD.- 2744 mètres.

Monsieur MURGIA.- Le Col Agnel est le deuxième col le plus élevé du pays. Cela fait partie des fiertés haut-alpines. Dans le cadre de l'opération Grands Cols, initiée en fin de mandature précédente, nous avons d'ores et déjà engagé des travaux sur l'Isoard. Ils sont quasiment terminés, on a hâte de les inaugurer, c'est une très belle réalisation. Sur le Lautaret, c'est la phase 2 des travaux qui va pouvoir démarrer, dans quelques semaines. Le Noyer a été lancé. On finit désormais toute cette série de travaux sur le Col Agnel.

Il y a une étude fil rouge que chacun connaît : mise en valeur de la biodiversité, gestion des usages et des flux. On sait que, souvent, dans nos espaces naturels, tout le monde marche un peu partout et nulle part, on a un impact très fort sur la biodiversité. Et puis, bien entendu, accueil de l'ensemble des personnes qui viennent sur ces grandes portes d'entrée.

Ce sont des endroits merveilleux. On n'est pas du tout jaloux des grands cols en Suisse et de la manière dont ils sont aménagés, mais on se dit que l'on peut faire mieux, et aujourd'hui, on le fait.

Il s'agit tout simplement du lancement de la convention sur le Col Agnel. Il nous restera un peu de travail puisque nous avons encore le Galibier et le Granon qui vont faire partie de la liste de travail des prochaines semaines. Et après, vous le savez, notre engagement est d'initier et de travailler ensemble au cadre que l'on donnera à l'opération Grands Sites. En tout cas, le fait que le Département ait la maîtrise d'ouvrage déléguée et incarne les territoires, investisse aux côtés des communes et pour le compte des communes dans les territoires, est une bonne chose.

J'en profite pour faire une petite remarque très personnelle, mais je voudrais la dire à l'ensemble des maires concernés par ce type d'opérations. Nous avons fait des travaux magnifiques à l'Isoard. On a engagé quelques millions d'euros. Et nous avons eu des discussions entre nos services et les services des communes en disant : « Il reste un problème incroyable à gérer : qui va payer l'exploitation du nettoyage des toilettes ? Et je me suis aperçu que l'on a eu le même débat au Col Agnel, au Col du Noyer et que l'on a le même débat au Col du Lautaret. Je voudrais rassurer les maires. Quand le Département investit plus de 30 M€ sur un col, il faut s'en féliciter. Qui va nettoyer les toilettes ? Rassurez-vous, Mesdames et Messieurs, nous trouverons des solutions. Je voudrais juste le dire parce que, parfois, on se rend compte que des problèmes, qui sont certes importants parce que je ne sous-estime pas les charges de fonctionnement des communes, sont parfois futiles par rapport à la masse de l'investissement financier que le Département veut bien mettre et que les communes n'auraient pas les moyens de mettre. Cela permet de remettre l'église au milieu du village et le col à la bonne altitude.

Madame GARCIN-EYMEOUD.- Je tiens à vous rassurer, Monsieur MURGIA, la commune de Molines-en-Queyras entretient déjà, depuis plusieurs années, les toilettes sèches qui sont en haut du Col Agnel.

(Applaudissements)

Monsieur MURGIA.- Plus sérieusement, maîtrise d'ouvrage déléguée, définition d'une programmation et travaux le plus rapidement au Col Agnel que l'on hâte de voir déneigé, et sur lequel on se rendra avec grand plaisir avec Madame le Maire.

Madame GARCIN-EYMEOUD.- Merci.

Monsieur LE PRESIDENT.- Et que l'on suive l'exemple de la commune de Molines et de son maire.

Madame GARCIN-EYMEOUD.- Exactement.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

**CD-23-04-1848 ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - CONTRATS STATION -
MODIFICATION DU CADRE D'INTERVENTION 2022-2028 -
AVR. 2023**

Monsieur RICOU.- Merci Monsieur le Président. Le rapport qui vous est proposé, chers collègues, concerne les contrats Station. Nous avons voté, au mois de juin 2022, le cadre d'intervention de la politique départementale à destination des stations. Aujourd'hui, à travers ce

rapport, il vous est proposé d'élargir le champ des dépenses éligibles à ces financements, en y intégrant les grandes inspections réglementaires qui sont parfois des charges extrêmement lourdes et obligatoires pour les plus petites des stations, proportionnellement à leur chiffre d'affaires. Donc, intégrer dans ces dépenses subventionnables les grandes inspections, ainsi que les études préalables à des travaux d'investissement qui sont souvent conséquents, notamment lorsque l'on est sur des travaux de piste ou d'aménagement de remontées mécaniques pour lesquels les études environnementales sont extrêmement chères. Donc, intégrer d'ores et déjà la possibilité de financer ces études préalables dans le cadre de ces contrats Station.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Patrick. Y a-t-il des observations ?

Monsieur MURGIA.- Comme dit la maxime, c'est peu de chose pour vous, mais pour moi, cela veut dire beaucoup. Ce type de petites délibérations permettra au Syndicat Mixte des stations-villages de la Haute-Romanche de ne pas connaître un fort déficit, l'année prochaine, parce que la grande visite du télésiège se profile, et on ne savait pas comment on pourrait joindre les deux bouts avec la hausse du coût de l'électricité, la hausse du Gazole Non Routier (GNR) et en même temps la grande visite. Sans cela, ni plus ni moins, nous aurions fait une saison extrêmement déficitaire. Cela s'appelle la solidarité départementale.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci. S'il n'y a pas d'autres observations, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

CD-23-04-1880 PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITÉ - REFONTE DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES ESPACES SITES ET ITINÉRAIRES - AVR. 2023

Madame MICHEL.- Merci Président. Chers collègues, je m'associe bien évidemment aux propos qui ont été tenus depuis le début de cette séance, et notamment aux propos de notre collègue Gaëlle MOREAU concernant les sportifs qui ont brillé, ces derniers temps. J'ai une pensée toute particulière - parfois on les oublie - pour l'équipe, les encadrants, les parents, les bénévoles qui sont là aussi lors de ces événements et lors de ces compétitions, et qui sont un socle très important pour ces sportifs de haut niveau. Je pense que sans eux, ils ne seraient pas aussi bons qu'ils le sont actuellement. Je pense qu'il est important d'avoir une pensée pour eux. On en parlera régulièrement, dans les mois à venir, avec ces Jeux Olympiques qui se profilent très rapidement.

Concernant la délibération du jour, c'est une délibération concernant la refonte du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI). Nous avons commencé ce travail, qui est très fastidieux, très long. J'en profite pour remercier, et avoir un clin d'œil, pour les services qui travaillent sur cette refonte parce que je peux vous dire que c'est quelque chose qui n'est pas évident : rencontrer tous les acteurs du sport, tous les acteurs des activités sportives du territoire afin de pouvoir créer un outil qui soit intéressant pour toutes ces filières et pour toutes ces activités.

Le Plan Départemental est en train d'être retravaillé. Nous retravaillons aussi la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires. Et il est important de renouveler le règlement intérieur, donc bien évidemment de valider le principe de représentativité de cette structure. Nous avons les pratiquants, les activités de pleine nature et les espaces sites et itinéraires. Pour plus de souplesse, il appartiendra à ces

structures de nommer des personnes qui seront référentes à cette commission.

Selon le Code du Sport, la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires doit être consultée pour avis, mais c'est le Président du Département qui a la dernière décision et qui valide les décisions qui sont prises.

Il est proposé aussi la mise en place d'avis dématérialisés pour que ce soit un peu plus pratique pour les personnes qui ne peuvent se déplacer.

Tout cela pour vous dire que l'on est en train de travailler sur ce Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires, avec des rencontres régulières sur les différents territoires, notamment du Sud au Nord, avec des besoins différents, mais très intéressants selon chaque territoire.

Je vous tiendrai informés de l'avancée de ces réflexions. Je vous remercie de votre écoute.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Marine. Y a-t-il des observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

CD-23-04-1897 ALPES BOIS COLLAGE - CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE - AVR. 2023

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous rappelle que le projet d'Alpes Bois Collage est un projet industriel dans le domaine du bois, dans le cadre de la filière Bois, qui doit s'implanter sur la Zone Artisanale de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy.

Ce projet a déjà fait l'objet de délibérations dans cette Assemblée. Je rappelle qu'il est constitué par la mise en place d'un atelier de transformation du bois industriel, qui est composé de trois volets : le

volet d'aménagement d'une plateforme de quelques hectares sur la zone artisanale Le Boutariq, à la charge de la Communauté de Communes, un projet au travers d'un crédit-bail voté par notre Assemblée pour la construction du bâtiment de cette industrie, avec une participation d'un montant de 4 M€, et l'équipement intérieur en termes de machines-outils par la société, pour un montant de 3,4 M€. Un projet qui avoisine donc les 10 M€ d'investissement, qui va démarrer probablement à la fin de l'année 2023.

Pour faciliter l'intégration des travaux entre l'aménagement de la plateforme et la construction du bâtiment, le Département sera le seul interlocuteur pour réaliser l'aménagement de la plateforme, pour le compte de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy. C'est l'objet de la convention qui vous est proposée aujourd'hui.

Y a-t-il des observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité des votants - Monsieur PEYTHIEU a quitté l'Hémicycle et ne prend part ni aux débats ni au vote)

**CD-23-04-1898 HABITAT ET LOGEMENT - SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT
A LA RENOVATION ENERGETIQUE - AVENANT N° 1 - AVR.
2023**

Monsieur PARA.- Le Département des Hautes-Alpes, en se positionnant comme porteur associé, s'est engagé à développer le programme Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE), afin d'offrir partout sur son territoire, à chaque usager, un parcours simplifié et fluide d'informations, de conseils et d'accompagnement pour la rénovation de son logement.

Lors du Comité de Pilotage national du programme SARE, du 23 novembre 2021, des modifications importantes ont été apportées au

programme, notamment en matière de financement, d'objectifs et de communication. En effet, au 1^{er} janvier 2022, le programme a connu une augmentation de la rémunération des actes métiers, la mise en place de nouvelles primes financées par les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), et un rapprochement des réseaux FAIRE et de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), avec la mise en place de la marque nationale « France Rénov' ».

Ces évolutions nécessitent de modifier par avenant la convention régionale de mise en œuvre du programme, signée le 7 juillet 2021 par l'ensemble des financeurs : l'ADEME, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les obligés et les différents porteurs associés du territoire régional.

Il est proposé par le Président de valider l'avenant n° 1 à la convention régionale de mise en œuvre du programme SARE en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et d'autoriser le Président à le signer par voie électronique.

Monsieur LE PRESIDENT.- Des observations sur ce rapport ?

S'il n'y en a pas, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

CD-23-04-1902 HABITAT ET LOGEMENT - APPEL A PROJETS "OPERATIONS FACADES ET TOITURES" EN FAVEUR DES COLLECTIVITES

Monsieur LE PRESIDENT.- Ce rapport est important pour l'aménagement de notre territoire, pour mieux accompagner encore les collectivités qui s'investissent pour l'attractivité de notre territoire et la rénovation énergétique.

Une quarantaine de communes ont proposé des opérations de renouvellement des façades et des toitures à leurs administrés. Comme tout le monde se plaît à le redire, ce sont de belles initiatives que nous

avons évoquées, il y a quelques mois, avec Valérie ROSSI et Joël BONNAFFOUX, qui vont permettre, aujourd'hui, d'embellir les villages et centres-bourgs, et donc de les rendre toujours plus attractifs, d'inciter aussi à la rénovation thermique en procédant à l'isolation des combles et toitures, et parfois à l'isolation par l'extérieur.

On voit bien, avec ces deux seuls éléments, les liens de convergence avec les politiques départementales que nous développons dans le domaine de la sobriété énergétique et pour l'attractivité du territoire. Il semble donc logique que le Département accompagne ces collectivités dans leur effort. C'est ce qui vous est proposé aujourd'hui.

Avec ce nouveau projet, le Département cofinancera les aides communales à la rénovation des façades et des toitures, et apportera, si besoin, l'expertise technique d'Ingénierie Territoriale des Hautes-Alpes (IT 05), afin de faire en sorte que nos villages, bourgs et petites villes soient toujours plus accueillants et habités, afin que le bâti ancien soit entretenu et préservé, pour favoriser la réhabilitation énergétique et soutenir l'activité des entreprises puisque 2 € de subvention génèrent en général entre 7 et 13 € pour les artisans qui font les travaux.

En pratique, la participation du Département sera au maximum de 50 % du montant de la subvention attribuée par la commune au propriétaire pour réaliser les travaux, avec un plafond de 2 500 € par bâtiment. Cela s'adresse aux communes de moins de 10 000 habitants. Je sais que tous les Conseillers départementaux vont se faire le relais auprès des communes pour leur dire que c'est le moment de profiter de cette aide.

Un budget de 200 000 € sera inscrit au Budget Supplémentaire, au mois de juin, pour démarrer cette opération.

On se fie aux décisions qui seront prises par les communes dans ce domaine, et nous venons leur apporter une contribution de 50 % de ce qui sera attribué par les communes.

Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, nous mettons ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

ENERGIE

CD-23-04-1788 TRANSITION ENERGETIQUE - ADHÉSION A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DES HAUTES-ALPES - AVR. 2023

Monsieur HUBAUD.- Le présent rapport propose l'adhésion du Département à l'Association des Communes forestières qui apporte une aide, de l'expertise, des formations et des retours d'expérience aux services départementaux et aux collectivités locales.

Une convention-cadre de ce partenariat du Conseil Départemental des Hautes-Alpes a été signée le 21 octobre 2022, avec l'Association des COFOR, concernant la mise en œuvre des moyens techniques et humains au service des élus du territoire. Cette adhésion est prise pour la durée du mandat.

Monsieur LE PRESIDENT.- Très bien. J'imagine qu'il n'y a pas d'observations sur ce rapport. Je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

CD-23-04-1908 TRANSITION ENERGETIQUE - CRISE ENERGETIQUE - AVR. 2023

Monsieur LE PRESIDENT.- La hausse du coût de l'énergie impacte fortement l'activité des entreprises sur le territoire des Hautes-Alpes. C'est bien sûr le tissu économique des PME/PMI, les commerces et les artisans qui sont impactés, mais également les stations de ski et les

agriculteurs. Avec des factures d'énergie électrique parfois multipliées par six, voire sept, en moins d'un an, la situation est plus que préoccupante. Ces charges importantes vont amplifier les conséquences de la crise sanitaire, encore toute récente, et de la climato-dépendance, et mettre à mal les capacités de ces structures à l'équilibre précaire.

Les efforts en termes d'argent public investi par le Département pour l'accompagnement à l'évolution des stations de ski ou de l'agriculture, avec l'opération des Vergers alpins, ne peuvent être réduits à néant pour des raisons spéculatives de fournisseurs d'énergie, parfois historiques comme EDF.

C'est pourquoi il convient de demander à ces fournisseurs de se mettre à la table des négociations pour proposer à leurs clients des tarifs revus à la baisse, dans une période de relative détente de ces marchés.

Dans le cas contraire, le Département se réserve le droit de faire pression sur ces fournisseurs, y compris au travers de nos compétences réglementaires. Je veux parler des permissions de voirie.

Y a-t-il des commentaires ?

Monsieur PARA.- Je tenais à faire remonter une information. Vous savez que, courant novembre-décembre, notre Président nous disait qu'il fallait faire des économies d'énergie partout où c'était possible parce que l'on risquait un blackout. En tant qu'industriel, je l'ai réalisé et j'ai arrêté certaines lignes de production pour faire de l'entretien classique et concentrer mon entretien avec un fort carénage. Je tiens à signaler qu'à l'heure actuelle, rien ne va plus dans l'énergie. Quelle n'a pas été ma surprise en recevant mes factures, en mars, et une facture récapitulative sur décembre, janvier et février, où l'on a une nouvelle taxe qui s'appelle le soutirage. C'est-à-dire que l'on nous facture le fait de ne pas avoir consommé parce que nous avons un abonnement sur le réseau. Si l'on

consomme, c'est bien. Mais, si l'on ne consomme pas, on est quand même facturé ; ce qui est toujours assez sympathique.

Monsieur LE PRESIDENT.- Un autre témoignage de la part de Patrick RICOU.

Monsieur RICOU.- Un mot concernant particulièrement les stations de ski, mais vous l'avez dit fort justement, elles ne sont pas les seules concernées par cette hausse du coût de l'énergie.

Aujourd'hui, on n'a pas d'autre choix, lorsque l'on est gestionnaire de station, que de signer un contrat. Et quoique nous aient dit certains, le Président de la République notamment, en nous disant de ne pas signer de contrat, aujourd'hui, nous sommes tenus d'avoir un contrat de fourniture d'énergie. En tant que Président de la Régie des stations-villages du Champsaur, lorsque l'on signe un contrat de fourniture d'énergie, on a le sentiment que l'on joue au poker, sauf que nous sommes sûrs d'être perdants à tous les coups. Perdants un petit peu ou perdants beaucoup. Et lorsque l'on a signé un contrat pour deux ans, comme c'est le cas de nos stations-villages du Champsaur, à l'automne dernier, pour un coût de l'énergie qui était quatre fois supérieur à celui que nous payions il y a deux ans en arrière, aujourd'hui, on s'aperçoit, bien qu'il y ait une détente - elle n'est peut-être que ponctuelle, mais certaine - sur les fournitures d'énergie, que l'on a eu tort de signer pour deux ans. Pouvions-nous être devins ? Est-ce que l'on peut, aujourd'hui, dire que l'on signe pour un an, pour deux ans, pour trois ans ?

Je crois que, sur un bien commun comme l'énergie, il doit y avoir une certaine unité, une équité de traitement entre tous les acteurs de l'économie. Aujourd'hui, on s'aperçoit que bon nombre de nos entreprises vont être en sérieuses difficultés. La Régie Champsaur 3 Gliss, que je

préside, avait un budget énergie de 170 000 €. Nous sommes en train de préparer le budget 2023, on inscrit 550 000 € de dépenses d'énergie. Quand vous faites 2 M€ de chiffre d'affaires, je défie quiconque de sortir un budget à l'équilibre. Et vous avez eu beau faire toutes les économies possibles, réduire vos heures de fonctionnement, ralentir les télésièges, réduire vos amplitudes horaires, on n'y arrive plus. Si l'on met trop en difficultés ces stations-là, on va atteindre un point de non-retour.

Ce sujet de l'énergie vient se cumuler avec l'inflation. Je ne vous décris pas l'inflation sur les pièces détachées, sur le carburant, sur les grandes visites - une grande visite que nous avons budgétée, il y a 4 ans, à 150 000 €, est aujourd'hui à 350 000 €. Là, on est en train de mettre en péril toute une économie. On ne demande pas de l'aide, pas de la subvention, pas de l'assistanat, mais juste d'avoir des conditions économiques d'exercice normal de notre activité. Et pour ce qui concerne l'énergie, on est vraiment dans quelque chose qui est incompréhensible. Il faut vraiment que les fournisseurs d'énergie acceptent, pour les contrats qui ont été signés pour une durée pluriannuelle, de renégocier et de faire bénéficier les abonnés de conditions de marché qui sont un peu plus favorables aujourd'hui qu'elles ne l'étaient, il y a 4 mois en arrière.

Monsieur CANNAT.- Mes propos ne vont pas vous faire plaisir, Monsieur le Président, mais je les dis quand même. Vous mettez la pression sur les fournisseurs, et c'est très bien par rapport à tout ce qui vient d'être dit du côté des entreprises, du côté des stations. Tout le monde a vraiment de la peine à accepter cette augmentation. En revanche, vous ne signez plus les permissions de voirie, et c'est là le problème car cela bloque certains travaux dans le sud du département. Je pense qu'il faut vraiment le faire remonter à Monsieur le Préfet pour qu'il prenne ce dossier en main afin que l'on puisse débloquer ces travaux, notamment d'extension

de réseau. Cela touche les entreprises. Ce sujet du coût de l'énergie est relativement important, mais aussi par le handicap que cela pose par rapport aux entreprises qui réalisent les travaux. Monsieur le Préfet doit vraiment se saisir de cette affaire pour aller dans le sens des entreprises et des fournisseurs, et que vous puissiez signer les permissions de voirie.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur CANNAT, cette affaire est très bien présentée par Patrick RICOU qui montre qu'aujourd'hui, à cause simplement du marché de l'énergie, on met à mal des structures dont nous avons besoin tous les jours, on va les mettre en redressement judiciaire. C'est cela qu'il faut bien voir.

Aujourd'hui, on demande qu'EDF accepte non pas de faire des remises, mais de pratiquer des prix avec ses clients – ses clients depuis toujours - qui sont conformes au marché actuel. Pour tous ces exploitants qui ont signé des contrats sous la menace, l'année dernière, à la fin de l'été, c'est inacceptable. Nous nous battons avec les moyens que nous avons. La seule façon de faire pression sur tout le monde et de faire émerger ce problème est de dire que l'on ne touche plus aux routes pour passer des réseaux électriques. Les permissions de voirie, cela n'existe plus, vous allez faire ce que vous voulez. J'espère que cela ne va pas durer longtemps. Je sais que le Préfet DUFOUR travaille sur ce sujet depuis que nous lui avons signalé ce problème, il en a même fait écho au Président de la République, jeudi dernier. J'espère que tout cela va se traduire par une remise à plat de cette problématique pour que, demain, on arrive à continuer à vivre comme on doit le faire.

Madame TRUPHEME.- J'ai raté sûrement le train, mais on va nous supprimer une grosse partie de nos gares dans le sud du département. C'est un autre sujet. Nous ne sommes pas du tout au

courant, je ne sais pas du tout à quoi vous faites allusion sur ce dossier. Pouvez-vous nous donner quelques informations ?

Monsieur LE PRESIDENT.- Simplement, dans le cadre de la mise en service d'un futur parc photovoltaïque, du côté de Sorbier, l'opérateur Enedis doit, pour le compte d'un tiers, raccorder ce réseau par l'intermédiaire d'un câble souterrain qu'ils veulent mettre dans une route départementale, sur une vingtaine de kilomètres. Nous étions d'accord sur les modalités pratiques, techniques, nous étions d'accord sur les travaux à réaliser, sauf que, depuis, est venu se greffer ce problème de tarif de l'énergie pratiqué notamment par EDF. C'est un peu de la rétorsion que je fais, ou de la rétention d'autorisation que j'espère de courte durée.

Je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

Il est adopté à l'unanimité, et j'espère que ceux qui en sont un peu destinataires se rendront compte de la situation dans laquelle nous sommes.

◆ VIE LOCALE ET PROXIMITE

CULTURE

CD-23-04-1694 BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE - OPERATION
PREMIERES PAGES 2023 - AVR. 2023

Madame SAUDEMONT.- Ce rapport concerne l'opération *Premières pages 2023* qui est conduite, depuis 9 ans déjà, par Blaise MIJOULE, que je remercie.

Nous savons tous qu'il est indispensable d'offrir à nos enfants, tout particulièrement aux plus petits, la possibilité de grandir dans une culture du sensible, de l'esthétique, des mots, afin qu'ils puissent développer le respect d'autrui et l'empathie. Le livre et la lecture doivent tenir, au sein de cette culture du sensible, une place essentielle. En effet, la lecture partagée d'albums est pour l'enfant un terrain d'exploration infini, fait de pensées, de paroles, d'images, de rêveries, d'imaginaire et de jeux, et il permet aux tout-petits d'élaborer intimement leur pensée et de développer leur langage.

Pour encourager cette sensibilisation des familles, notamment les plus fragiles et les plus éloignées du livre, à l'importance de la lecture dès le plus jeune âge, l'État a mis en place un dispositif *Premières pages*.

Depuis 2015, la Bibliothèque Départementale des Hautes-Alpes, en partenariat avec les Maisons des Solidarités, s'inscrit dans ce dispositif en proposant tout un programme d'actions au bénéfice de tout le territoire haut-alpin. Par exemple, des dépôts d'albums « tout-petits » dans les salles d'attente de Protection Maternelle et Infantile, la diffusion de spectacles Petite enfance dans les bibliothèques, etc.

En 2023, la Bibliothèque Départementale travaillera notamment à la reprise des séances de lecture en salle d'attente de Protection Maternelle et Infantile. Là, il vous est demandé d'approuver le nouveau programme *Premières pages*, ainsi que la demande de subvention auprès du Ministère de la Culture qui accompagne ce mouvement, dont la subvention se monterait à 50 % du budget que le Département compte consacrer à ce programme : 23 000 €.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'observations, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

EDUCATION

**CD-23-04-1877 EDUCATION - MODIFICATION CRITERES SEJOURS AVEC
HEBERGEMENT DANS LES STRUCTURES DES HAUTES-
ALPES - AVR. 2023**

Madame GRENIER.- Depuis 2021, le Département souhaite donner un coup de pouce aux hébergements collectifs des Hautes-Alpes qui accueillent les centres de vacances et classes de découverte. Pour ce faire, il encourage les écoles des Hautes-Alpes à organiser des séjours avec hébergement sur le territoire. Le Département s'était engagé à participer financièrement au coût de l'hébergement en pension complète, à hauteur de 90 € par élève, à condition que la commune de rattachement de l'école prenne à sa charge au moins 40 € par élève. En outre, le Département rembourse le transport aller-retour au départ de la commune jusqu'au lieu de séjour.

Face à l'inflation, il est proposé d'augmenter de 10 € la prise en charge de l'hébergement, soit 100 €.

Monsieur LE PRESIDENT.- J'imagine qu'il n'y a pas d'observations sur ce rapport. Je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

**CD-23-04-1879 EDUCATION - MODIFICATION DES SECTEURS DE
RECRUTEMENT DES COLLEGES CENTRE ET FONTREYNE A
GAP - AVR. 2023**

Madame GRENIER.- Il s'agit des secteurs de recrutement des collèges Centre et Fontreyne qui sont en nette diminution, depuis quelques années, et cela génère de l'inquiétude au niveau de l'équipe de direction

qui a alerté le Département en lui demandant de proposer des solutions de carte scolaire, afin de pallier ce problème.

L'équipe de direction du collège de Fontreyne a également alerté le Département sur la hausse importante de ses effectifs, ce qui entraîne des difficultés de gestion des élèves.

Ces phénomènes s'expliquent par une évolution urbaine de la ville de Gap qui génère des développements hétérogènes, selon les quartiers.

Pour y répondre, il est imaginé, dans un premier temps et dès la prochaine rentrée scolaire, de rééquilibrer en partie les effectifs des deux établissements, en modifiant les secteurs de recrutement des deux collèges, afin de freiner l'expansion des effectifs de Fontreyne et d'alimenter ceux du Centre.

Pour cela, le Département propose, en accord avec la Mairie de Gap, qui gère la carte scolaire des écoles, d'ajouter au secteur de recrutement du collège Centre l'école de Charance dont les élèves devront aller au collège dans cet établissement, alors qu'ils étaient jusqu'à présent affectés au collège de Fontreyne. Et les élèves de l'école des Eyssagnières auront, eux, le choix d'aller soit au collège Centre, soit au collège de Fontreyne, alors qu'ils étaient jusqu'à maintenant affectés à ce dernier. Cette mesure concernera, dès la rentrée 2023-2024, une vingtaine d'élèves.

Il s'agit d'un premier pas dans le cadre de la refonte de la carte scolaire de Gap, afin d'accompagner le rééquilibrage scolaire des collèges Fontreyne, Mauzan et Centre qui sera nécessaire après la livraison de la restructuration bâtementaire de ce dernier.

Le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale, qui a été saisi à ce sujet, a émis un avis favorable à cette modification.

Monsieur LE PRESIDENT.- Très bien. Il n'y a plus qu'à le faire.
S'il n'y a pas d'observations sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

**CD-23-04-1895 EDUCATION - MISE A DISPOSITION DE LA PLATEFORME
POLYAERO A L'INCUBATEUR GAAAP - AVR. 2023**

Madame GRENIER.- La Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance et la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes ont créé ensemble, en 2018, un outil de développement et d'accompagnement de jeunes entreprises innovantes consistant en un incubateur d'entreprises et un espace de coworking. Cet incubateur, appelé « GAAAP », a pour projet de développement de s'installer sur la commune de Tallard et de profiter de la proximité de la plateforme de formation POLYAERO pour donner une dimension aéronautique, sans exclusivité, en permettant aux futurs incubés d'utiliser les moyens techniques proposés dans le bâtiment dont le Département est propriétaire.

Pour cela, il est proposé une convention quadripartite entre la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes, POLYAERO et le Département pour formaliser ce partenariat.

Madame ASSO.- Je voudrais juste rebondir sur l'incubateur et être le porte-parole du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), Frédéric CAVALLINO, et du Président de l'Agglomération, sur cette convention avec cette plateforme POLYAERO, notamment avec l'incubateur, pour faire un petit focus sur cet incubateur. Quarante entreprises ont été accompagnées, avec différents partenaires, notamment l'Agence de Développement des Hautes-Alpes, 680 coworkers, et 1,7 M€ levés pour ces entreprises.

Du fait que ce deuxième site puisse ouvrir notamment sur la filière aéronautique, avec l'appui et l'expertise de POLYAERO, 12 places vont s'ouvrir et ont déjà été prises par trois jeunes qui sortent de POLYAERO en impression 3D, en conseil ingénierie et en création d'un simulateur de vol.

Pour rebondir sur ce que disait Rémi ROUX, pour capter nos jeunes de façon à ce qu'ils ne partent pas dans les Bouches-du-Rhône, ni à Lyon, ni à Paris, ce sont des outils qui fonctionnent, qui permettent de développer. La moyenne d'âge des jeunes est d'un peu moins de 30 ans. On peut donc se féliciter que tous les partenaires interagissent pour que l'on réussisse. Merci.

Monsieur AILLAUD.- Effectivement, Catherine ASSO l'a dit, et notre collègue Maryvonne GRENIER également, c'est une excellente chose que cette convention quadripartite puisse être mise en place actuellement puisque cela permettra à des jeunes de notre territoire, mais pas seulement, d'avoir la possibilité de se former sur le territoire. Et c'est tout le tissu économique, cher Patrick RICOU, Président de l'Agence Départementale de Développement Économique et Touristique (ADDET) des Hautes-Alpes, qui s'en trouvera conforté. Le tissu économique, certes, mais c'est toute la formation et la filière POLYAERO qui sera mise en avant également puisque c'est une pépite de notre territoire ; ne l'oublions pas.

C'est une très heureuse initiative que cette convention soit proposée. Merci.

Monsieur LE PRESIDENT.- Nous allons mettre ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

**CD-23-04-1907 EDUCATION - PARTENARIAT AVEC LA HAUTE ECOLE DU
BOIS ET DE LA FORET - CONVENTION ET ATTRIBUTION
D'UNE SUBVENTION - AVR. 2023**

Madame GRENIER.- Le Département s'est engagé auprès des différents partenaires pour soutenir et participer à l'émergence du projet du Campus européen (école d'ingénieurs) des métiers du bois, de la forêt et de l'architecture, à L'Argentière-la-Bessée et Embrun.

Ce campus d'innovation, dédié à l'accueil d'activités d'enseignement et de recherche, comportant 514 étudiants, 20 enseignants-chercheurs, 26 personnels techniques et administratifs, sur le Pays des Écrins et Serre-Ponçon, permettra à la « Haute École du Bois et de la Forêt » de regrouper, sur environ 18 000 mètres carrés de surface de plancher, l'ensemble des fonctions support nécessaires au bon développement du projet. Son ouverture est prévue en septembre 2026.

Ce projet est porté par l'Association d'intérêt général Haute École du Bois et de la Forêt qui sollicite le Département, afin que celui-ci l'accompagne dans sa mise en œuvre opérationnelle. Pour ce faire, une convention de partenariat entre le Département et cette association est proposée, afin de définir l'aide technique, juridique et financière que le Département se propose de lui apporter.

La subvention annuelle 2023 s'élève à 45 000 €.

Il s'agit effectivement d'une école d'ingénieurs - il y aura aussi des techniciens, d'ailleurs - qui a une forte importance et qui va pouvoir non seulement accueillir les élèves de notre département, mais des élèves de la France entière. Il n'y a que quelques écoles de ce type en France. Il est important que nous puissions l'avoir sur notre territoire.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Madame GRENIER. Y a-t-il des observations sur cette participation ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

Je redonne la parole à Gaëlle MOREAU.

Madame MOREAU.- Je voulais vous remercier tous pour ce projet puisque ce n'est pas une compétence régaliennne du Département, mais c'est d'une grande importance pour le canton et pour le département. Cela permettra aussi de redynamiser, je pense, notre canton et le cœur de ville « petite ville de demain » de L'Argentière-la-Bessée, aussi. Merci.

◆ FINANCES

CD-23-04-1650 FINANCES - COTISATIONS 2023

Monsieur RICOU.- Il s'agit, à travers ce rapport, d'entériner le montant des cotisations versées par le Département à divers organismes qui œuvrent dans le domaine de la formation ou qui sont représentants de nos collectivités, des intérêts départementaux, et qui permettent également de faciliter la collaboration et le partage d'expérience sur divers secteurs professionnels de notre collectivité.

Ces associations ou structures sont les suivantes :

- L'Association Nationale des Élus de la Montagne (ANEM) ;
- L'Assemblée des Départements de France (ADF) ;
- L'Association Finances Gestion Évaluation des collectivités territoriales (AFIGESE) ;
- L'Institut de Formation des Élus Territoriaux (IFET) ;

- L'Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel (AVICCA) ;

- L'Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales (ADULLACT) ;

- L'Association COTER CLUB ;

- L'Agence RisingSud, agence de développement économique de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Le montant de ces participations s'élève à 45 805,26 €.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'observations, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

**CD-23-04-1876 FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT OPH05
RÉHABILITATION PARC SOCIAL PUBLIC**

Monsieur RICOU.- Ce rapport vous propose d'accorder la garantie du Département, à hauteur de 100 %, pour un emprunt de 6 089 100 € contracté par l'Office Public de l'Habitat (OPH) 05. Il s'agit d'un emprunt-cadre pour participer à la rénovation et la réhabilitation du parc social public. Avec ce financement, ce ne sont pas moins de 3 376 logements, situés sur plusieurs communes de notre département, qui feront l'objet de travaux de réhabilitation.

Les caractéristiques de la ligne de cet emprunt sont les suivantes : emprunt « Prêt Avance Mutation » (PAM), d'un montant de 6 089 100 €, au taux du livret A plus 0,6 %, sur une durée de 25 ans. Cet emprunt est contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'observations, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité des votants – Madame CHAUVET a quitté l'Hémicycle et ne prend part ni aux débats ni au vote)

◆ FONCTIONNEMENT

RESSOURCES HUMAINES

CD-23-04-1827 RESSOURCES HUMAINES - TRANSFORMATIONS ET RECONDUCTIONS DE POSTES - AVR. 2023

Madame GARCIN-EYMEOUD.- Il s'agit d'un traditionnel rapport Ressources Humaines (RH) qui nous montre que la Collectivité évolue, qu'elle s'adapte aux projets et aux politiques que nous menons, et surtout aux besoins des Haut-Alpins.

Le rapport d'aujourd'hui concerne 3 postes : un poste de conseiller info énergie, un poste de chargé de mission patrimoine écrit, et un poste d'assistant social éducatif.

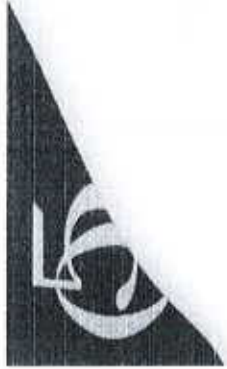
Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

NUMÉRIQUE

CD-23-04-1768 TRANSFORMATION NUMERIQUE - SOBRIETE ENERGETIQUE

Monsieur VIOSSAT.- Devant l'ampleur de la crise énergétique qui se traduit par la flambée des factures liées aux dépenses d'énergie



CONSEIL DEPARTEMENTAL

du 4 avril 2023

**Rapport n° CD-23-04-1814 – SCHEMA DEPARTEMENTAL UNIQUE
CONVENTION D’OBJECTIFS PARTAGES EN FAVEUR DES METIERS
DU SOIN ET DE L’ACCOMPAGNEMENT 2023-2026**



Hautes-Alpes
le département



Zoom sur le contexte sociodémographique des Hautes-Alpes

- un tiers de la population âgée de plus de 60 ans dont 3686 bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) :
 - 33% résident à domicile
 - 11.5% des bénéficiaires APA établissement ont plus de 80 ans
- 2 466 personnes bénéficiaires de l'APA à domicile accompagnées par 21 services d'aide à domicile et 10 services de soins à domicile
- 756 bénéficiaires de la Prestation Compensatoire de Handicap dont 12% résident en établissement
- 612 enfants et jeunes relèvent d'une mesure d'aide sociale à l'enfance et près de 18% d'entre eux sont placés en Maison d'Enfants à Caractère Social
- ➡ Nécessité de répondre aux besoins des usagers et d'inscrire les établissements et services dans le parcours de santé des personnes.

Un constat national et local de crise

Constats de départ :

- **Problématiques RH récurrentes** avec une crise majeure du recrutement dans le secteur sanitaire-médico-social (professionnels médicaux, paramédicaux, sociaux ...)
- Problématique de fidélisation du personnel
- Glissement de tâches
- Difficultés de remplissage des formations dans ce secteur
- Difficultés pour les opérateurs à se saisir des outils ou réponses existantes
- Difficultés à avoir une vision globale des problématiques pour les acteurs (problématique d'anticipation)

Conséquences / Impacts :

- Mise à mal » de la prise en charge des usagers,
- Fermeture de lits, entrée précipitée en établissement
- Image « ternie » des établissements notamment,
- Usure et sur-investissement des équipes en place,
- Non réponse au besoin du maintien domicile
- Remise en cause de la pérennité des formations en place sur le 05



Un partenariat élargi au bénéfice des structures et des usagers

- Le Département
- Les services de l'Etat
- L'Agence Régionale de Santé (ARS)
- La Région
- Le Pôle Emploi
- La Mission Locale Jeunes
- Cap emploi
- Les OPérateurs de Compétences (OPCO) : Uniformation, OPCO des Entreprises de Proximité et OPCO Santé
- L'Agence Départemental de Développement Économique et Touristique (ADDET)
- La Caisse Commune de Sécurité Sociale (CCSS)
- La Mutualité Sociale Agricole
- Les représentants des Établissements et Services Médico Sociaux et des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile





UN PLAN D'ACTION OPERATIONNEL ET DYNAMIQUE en 4 AXES

1. L'Attractivité des métiers :

Promouvoir et faire connaître les métiers du soin et de l'accompagnement

- Développer des outils adaptés aux besoins en professionnels
- Communiquer de manière innovante et locale sur les métiers

2. Renforcer la Formation et Accompagner les parcours

- Intégrer et Faciliter l'accès à la formation à chaque étape du parcours

3. Accompagner le recrutement dans les établissements et services - Aider à la Fidélisation des professionnels

- Accompagner la Qualité de Vie au Travail comme outil / levier RH
- Développer la mise en réseau des acteurs du secteur sanitaire et social

4. Travailler l'Attractivité sur le Territoire pour les professionnels et leur famille

- Valoriser les atouts de notre Territoire pour le rendre plus attractif et attirer de nouveaux professionnels et leur famille



Les actions phares 2023 de la CARF

Création du GIEQ

- Implantation d'une antenne territoriale en 2023

Réflexion sur la mise en place d'un observatoire des métiers

- Envisager la création d'un outil de recensement des besoins en formation et en emplois

La semaine du soin et de l'accompagnement du 24 au 28 avril – Découvrir ces métiers et les structures qui recrutent

- Le 24 avril : Petit Déjeuner d'échanges autour des métiers du soin au Centre Hospitalier d'Embrun
- Le 25 avril : Forum découverte des métiers et des formations à Saint Bonnet
- Le 26 avril : découverte de la formation Aide Soignant et Auxiliaire de puériculture en co-modal (formation agile en visio) sur Briançon, le Dévoluy et Serres.
- Le 27 avril : Ateliers d'échanges avec les professionnels du secteur du handicap et du sanitaire à Briançon
- Le 28 avril : 3 Tables rondes « les opérateurs de l'emploi en action » ; « les employeurs agiles » ; « les institutions mobilisées » et journée portes ouvertes à l'ADSEA sur Gap

Une communication dynamique et ciblée sur les métiers

- Création de Supports vidéos sur les métiers en tension : aide à domicile, aide soignant et accompagnateur éducatif et social avec les professionnels des Hautes-Alpes.

impactant les ménages, les entreprises, les associations et les collectivités territoriales, le Département a décidé, en guise d'exemplarité, de responsabilité, de proposer un Plan de sobriété énergétique. Ce dernier concerne et mobilise l'ensemble des services, afin de poursuivre et d'accélérer la réduction de la consommation énergétique du Département.

Il est constitué de 4 objectifs :

- Participer à l'effort national, dans le but d'éviter ou de limiter les ruptures d'approvisionnement d'énergie ;
- Limiter la hausse des dépenses ;
- Répondre aux enjeux de la transition énergétique ;
- Baisser durablement la consommation d'énergie de la Collectivité.

Monsieur LE PRESIDENT.- Voilà qui est fortement résumé. C'est un engagement fort de la Collectivité. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

J'en ai terminé avec l'ordre du jour de cette réunion plénière. Je vous remercie de votre participation, et je vous propose de lever la séance. Dans 10 minutes, se tiendra la réunion de la Commission Permanente. Merci à vous tous.

(La séance est levée à 11 h 40)

La Secrétaire de séance


Valérie GARCIN-EYMEOUD

Le Président du
Département des Hautes-Alpes


Jean-Marie BERNARD

